



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Faits marquants de la Draaf Occitanie



Crédit photo : www.photosillage.fr

2021

Sommaire

4 L'ESSENTIEL DU RECENSEMENT AGRICOLE 2020

7 PLAN DE RELANCE

12 GESTION DE CRISES

16 ACCOMPAGNEMENT ÉCONOMIQUE DES EXPLOITATIONS ET DES ENTREPRISES

21 STRUCTURER ET DYNAMISER LES FILIÈRES

26 AGROÉCOLOGIE

30 PROGRAMME NATIONAL DE L'ALIMENTATION

32 GESTION DE L'EAU

35 ENSEIGNEMENT AGRICOLE

38 QUALITÉ DES PRODUCTIONS ANIMALES ET VÉGÉTALES



Florent GUHL
Directeur régional
de l'alimentation,
de l'agriculture
et de la forêt
Occitanie

Édito

L'année 2021 a été à nouveau très particulière pour le monde agricole et forestier en Occitanie et donc pour l'ensemble des services et des personnels de la Draaf.

Elle a été marquée, comme en 2020, par la crise Covid. Cela s'est traduit par de nouvelles difficultés de marchés, que ce soit lié à la fermeture de la restauration hors domicile mais aussi aux difficultés à l'export. Mais l'année 2021 a aussi l'année du plan de relance, France Relance, qui permet d'accompagner nombre d'agriculteurs, d'entreprises agroalimentaires et forestières de la région.

La rentrée scolaire de septembre 2021 a été aussi la confirmation et amplification de l'attrait de l'enseignement agricole en Occitanie, que ce soit en formation initiale mais aussi en apprentissage.

Les agent-e-s de la DRAAF et des directions départementales (DDT(M), DDPP et DDETSPP) mais aussi des établissements d'enseignement technique et supérieur en Occitanie préparent l'avenir de nos secteurs économiques, pourvoyeurs d'emploi, de transition écologique et de liens dans nos territoires.

La pandémie et ses conséquences n'a pas été la seule crise que nous avons dû affronter. Une nouvelle fois le virus de l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène a sévi dans le sud-ouest et en particulier dans plusieurs départements de la région. 2021 a aussi marqué la poursuite de la présence de la bactérie Xyllela Fastidiosa dans la région avec des conséquences limitées, heureusement, aux plantes ornementales.

Enfin comme souvent depuis plusieurs années nous n'avons malheureusement pas été épargnés par les crises climatiques. L'épisode de gel du mois d'avril précédé de températures très douces a engendré des pertes dévastatrices. L'Etat a déployé un plan d'aide inédit par son ampleur et la rapidité de sa mise en œuvre.

L'année passée a aussi été l'occasion de préparer l'avenir. Tout d'abord avec les discussions sur la mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2023 de la future Politique Agricole Commune (PAC) prenant en compte les spécificités de la région. Ensuite par les jalons importants posés au cours du Varenne de l'eau et du changement climatique, sur la question du nouveau système d'assurance et de calamités agricoles, sur les plans d'action pour une agriculture plus résiliente et plus économe en intrants à l'échelle des différents territoires de la région et enfin pour une meilleure gestion de l'eau répondant aux enjeux de la souveraineté alimentaire de notre région et au-delà de notre pays. Enfin la loi EGAlim 2 permettra d'aller plus loin sur la contractualisation et l'amélioration de la garantie d'une juste rémunération des agriculteurs.

La fin de l'année a été l'occasion de mettre en évidence les résultats du recensement agricole 2020 et des choix que ces résultats induisent pour l'avenir.

Je vous invite à découvrir plus en détail les faits marquants de 2021.

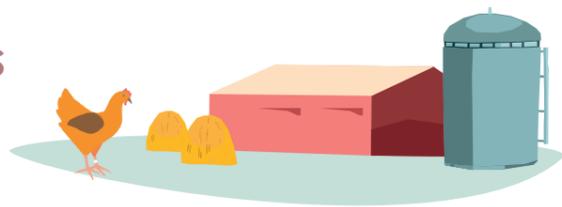
Le recensement agricole permet de dresser le portrait fidèle de l'agriculture régionale avec un niveau élevé de précision et d'exhaustivité pour ce secteur important de l'économie régionale. Celui de 2020 s'est déroulé dans toute la France, dans un contexte de crise sanitaire sans précédent, d'octobre 2020 à mai 2021. C'est un défi pour cette vaste opération, effectuée tous les dix ans, par tous les États membres de l'Union européenne.

Le recensement 2.0

Réalisé par le service de la statistique et de la prospective et les services statistiques régionaux du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, il se faisait jusqu'à présent via une collecte en face-à-face par les enquêteurs du ministère. L'édition 2020 expérimentait pour la première fois un nouveau système de collecte des données par internet auprès d'une grande partie des exploitants. La collecte s'est très bien déroulée. En Occitanie, près de 70 000 questionnaires ont été collectés par des réponses sur internet, et 8 000 en face-à-face ou par téléphone. Au final, 96 % des enquêtés régionaux ont répondu à l'enquête.

L'ESSENTIEL DU RECENSEMENT AGRICOLE 2020 Occitanie

64 300
EXPLOITATIONS
EN 2020
-14 000
par rapport à 2010



3,1
MILLIONS D'HECTARES
DE SURFACE AGRICOLE EN 2020

C'est 49 hectares de surface moyenne par exploitation soit 8 hectares de plus qu'en 2010



EN 2020, LES EXPLOITATIONS SPÉCIALISÉES EN



GRANDES CULTURES ET VITICULTURE
SONT LES PLUS NOMBREUSES

DANS LES EXPLOITATIONS :

194 000
PERSONNES OCCUPENT
UN EMPLOI AGRICOLE

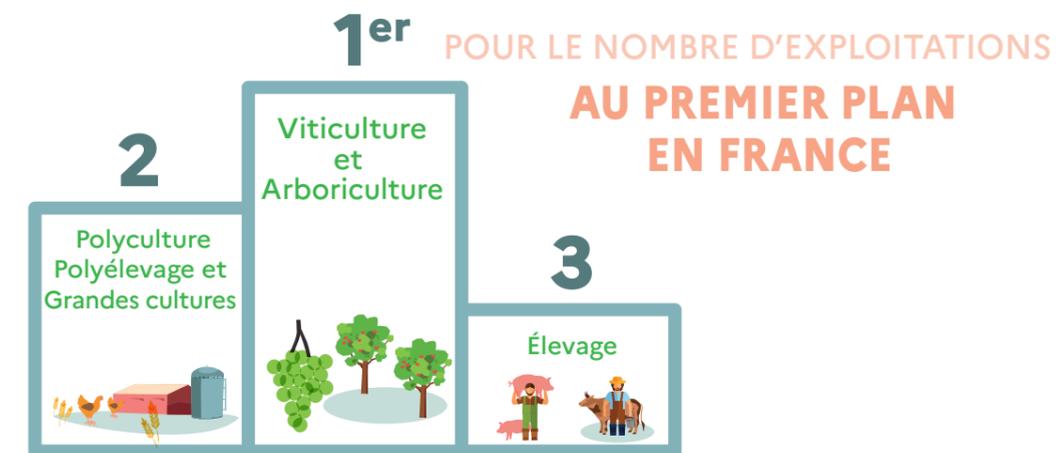
77 400
D'ENTRE ELLES SONT
CHEFS ET COEXPLOITANTS



LEUR ÂGE MOYEN
EST DE **53 ANS**



29 % SONT
DES FEMMES



PRÈS DE **3** EXPLOITATIONS AGRICOLES SUR **4**
SONT DES MICROS OU PETITES
EXPLOITATIONS



Du nouveau dans la méthode

Il s'agit du changement de nomenclature de la taille économique des exploitations agricoles qui permet d'affiner la classification économique des exploitations.

En 2020, la classification en taille économique a été revue, afin de mieux refléter la répartition des exploitations selon leur production brute standard (PBS). Les exploitations sont désormais classées en quatre catégories de taille, contre trois auparavant.

Les exploitations classées petites en 2010 sont classées en micro en 2020, les moyennes deviennent les petites et les grandes sont ventilées en moyennes et en grandes.

Ainsi les exploitations sont considérées comme :

Micro si
PBS < 25 000 €,
Petite si
25 000 € < PBS < 100 000 €,
Moyenne si
100 000 € < PBS < 250 000 €,
Grande si
PBS > 250 000 €.



Siège à Toulouse
Cité administrative - bât. E
Boulevard Armand Duportal
31 074 TOULOUSE CEDEX



Site de Montpellier
697 avenue Etienne Meuhl
CA Croix d'Argent
CS 90077
34 078 MONTPELLIER CEDEX 3



Antenne de Perpignan
Rue d'Almería
BP 75 103
66 031 PERPIGNAN



SRFAM Toulouse
CS 38037
76 allées Jean Jaurès
31 080 TOULOUSE CEDEX 06

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt d'Occitanie

www.draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr

Directeur de la publication : Florent Guhl, Draaf Occitanie

Coordination, suivi, mise en page : Anne Bernachon, chargée de communication

Conception graphique, mise en page : Barbara Deltour

Crédits photos :

- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Xicluna/Min.Agri.Fr, C. Saidou/Min.Agri.Fr, X. Remongin/Min.Agri.Fr.
- Draaf Occitanie
- www.photosillage.fr



PLAN DE RELANCE

Mobilisation de la Draaf sur le plan de relance gouvernemental

Le plan gouvernemental « France Relance » de 100 milliards d'euros comporte un volet d'1,2 milliard d'euros en faveur de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt. Il s'articule autour de 5 axes :

- Bâtir notre souveraineté en protéines végétales.
- Moderniser, assurer la sécurité sanitaire et le bien-être animal de nos filières animales.
- Accélérer la transition agroécologique et promouvoir une alimentation saine, durable, locale et de qualité pour tous.
- Renouveler et développer des agroéquipements nécessaires à la transition agroécologique et à l'adaptation au changement climatique.
- Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer.

22 mesures sont déclinées autour de ces 5 axes, dont 10 sont territorialisées au niveau régional ou départemental (partiellement ou totalement). Leur instruction et leur mise en œuvre est assurée par la Draaf à l'échelon régional et les directions départementales interministérielles : DDT(M), DDPP, D(ETS)PP, à l'échelon départemental, au plus près des territoires. Elles font l'objet d'enveloppes régionales. Les mesures déclinées nationalement représentent plus de la moitié des 1,2 milliard d'euros du volet « agricole, alimentaire et forestier » du plan de relance. Elles font l'objet d'appels à projets nationaux ou de téléprocédures au fil de l'eau.

La somme des enveloppes des mesures territorialisées notifiées à l'Occitanie repré-

sente environ 55 M€ de subventions. En comptant toutes les mesures de niveau national, la part Occitanie dépassera les 110 M€ au terme du plan.

Réactivité de la Draaf Occitanie

Dès le début de l'année 2021, la Draaf Occitanie s'est fortement mobilisée pour déployer rapidement les mesures du plan de relance relevant de sa responsabilité. Elle a mis en place une organisation et une gouvernance dédiées en partenariat avec la Région Occitanie, les DDI et les organisations professionnelles via la chambre régionale d'agriculture, afin de promouvoir les différentes mesures, faciliter leur appropriation par les acteurs de terrain, et assurer un suivi réactif de la dynamique de dépôt des dossiers. Cela s'est fait aussi bien pour les aides à l'investissement (agroéquipements, modernisation des abattoirs, biosécurité et bien-être animal, plantation de haies, renouvellement forestier, etc.) que pour la structuration des filières. Elle a également lancé ou participé au lancement des appels à projets des mesures territorialisées, instruit ou contribué à l'instruction de nombreux dossiers et assuré la gestion comptable et budgétaire correspondante, via les circuits Chorus ou Osiris.

Au-delà du volet « agricole, alimentaire et forestier » du plan de relance, la Draaf a également contribué à l'accompagnement et à la pré-instruction des projets déposés dans le cadre des appels à projets territoriaux d'industrie et résilience portés par le ministère de l'économie, des finances et de la relance, en partenariat avec la DREETS et Bpifrance.

Le cabinet du ministre de l'agriculture et de l'alimentation a souligné à plusieurs reprises la rapidité et la qualité du travail

d'instruction et d'engagement des dossiers par la Draaf Occitanie. Grâce à cette réactivité et à la mobilisation collective de ses équipes, la Draaf a pu obtenir d'importants compléments d'enveloppes, dans le cadre des redéploiements budgétaires opérés entre mesures au niveau national, qui ont bénéficié aux acteurs économiques régionaux.

Focus sur cinq mesures du plan de relance en Occitanie

Projets alimentaires de territoire (PAT)

La mesure 13 a fortement dynamisé l'émergence de nouveaux projets alimentaires territoriaux ou l'approfondissement de PAT plus anciens. Elle a également contribué à faire labelliser de très nombreux PAT, alors que 12 PAT étaient reconnus par le ministère en charge de l'agriculture à la fin 2020 en Occitanie, ce sont désormais près de 60 PAT qui ont obtenu ce label ou sont en passe de l'obtenir aujourd'hui. L'aide massive de plus de 10 millions d'euros a permis de soutenir des centaines de projets petits, moyens et gros dans presque toutes les contrées d'Occitanie, des hauts-plateaux de la Margeride aux collines du Lauragais ainsi que des rives iodées de la côte languedocienne aux piémonts pyrénéens.

Industries agroalimentaires

Le contexte économique et sanitaire a conduit les entreprises à accroître leur compétitivité en améliorant la performance de leurs outils industriels et en sécurisant leurs approvisionnements et leurs débouchés.

De nombreux projets de structuration de filières se développent dans la région

pour répondre aux nouvelles attentes du consommateur en matière de garanties d'origine, « d'équité » des relations intra-filière et de procédés de production durables.

Ainsi beaucoup d'entreprises d'Occitanie se portent candidates aux appels à projets du plan de relance : structuration des filières agricoles et agroalimentaires (volet générique et volet protéines végétales), Fonds Avenir Bio, soutien à l'investissement et à la modernisation de l'industrie « secteurs stratégiques », Fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires, ou encore plan de modernisation des abattoirs. La Draaf a expertisé et rendu des avis sur les 182 dossiers déposés par des entreprises agroalimentaires d'Occitanie dans le cadre du plan France Relance dont 86 lauréats connus au 31 décembre 2021.

Renouvellement forestier

La mesure « renouvellement forestier » du plan de relance, ouverte de février à décembre 2021, visait à aider à l'investissement pour adapter les forêts au changement climatique ou pour améliorer leur contribution à son atténuation (la filière forêt-bois permet de compenser environ 20 % des émissions françaises de CO₂). Trois types de peuplements éligibles : les peuplements sinistrés par des agents pathogènes ou la sécheresse (taux d'aide 80 %), les peuplements vulnérables au changement climatique et les peuplements pauvres (taux d'aide 60 %). 236 dossiers représentant 1 424 ha et 5,44 millions d'€ d'aides ont été déposés en Occitanie.

Plantons des haies

Élément clé de la biodiversité, les haies en bordure de champs et l'agroforesterie intraparcellaire permettent d'abriter des animaux auxiliaires de cultures (pollinisateurs, prédateurs de ravageurs), de lutter contre l'érosion des sols, d'améliorer la qualité et l'infiltration de l'eau dans le sol, de stocker du carbone et contribuent à l'adaptation des systèmes agricoles au changement climatique. Pourtant, depuis 1950, 70 % des haies ont disparu et continuent de diminuer.

Pour soutenir les agriculteurs qui souhaitent reconstituer les haies ou planter

des alignements d'arbres (agroforesterie intraparcellaire), la mesure « Plantons des haies » apporte un soutien financier au travers de deux volets déclinés en appels à projets régionaux :

- un volet « investissement » : financement de projets d'implantation de haies et d'arbres intraparcellaires sur des parcelles agricoles ;
 - un volet « accompagnement » : financement d'actions d'accompagnement et d'animation dans les territoires afin de susciter des projets de plantation.
- L'objectif de la mesure est de soutenir la plantation de 500 Km de haies et d'ali-

gnements d'arbres intra parcellaires en Occitanie.

272 projets de plantation ont été retenus en Occitanie en 2021, représentant un linéaire total de 220 km de haies et d'alignements d'arbres qui seront plantés au cours des hivers 2021/2022 et 2022/2023.

Modernisation des abattoirs

La mesure 2 du plan de relance visant à soutenir la modernisation des abattoirs grâce à des investissements matériels ou immatériels dans les outils d'abattage sur le territoire national, notamment pour améliorer la protection animale et les

conditions de travail des opérateurs, a rencontré un vif succès en Occitanie.

Au regard d'une dotation financière initiale de 8,99 M€, la Draaf a assuré l'information, l'accompagnement au dépôt et l'instruction de l'ensemble des dossiers déposés. Elle a également organisé la sélection des dossiers par séquence afin d'optimiser les crédits mis à disposition. Compte tenu de la qualité des dossiers et de l'avancement rapide des engagements financiers, des crédits complémentaires ont pu être obtenus et c'est un montant final de 12,16 M€ qui bénéficie à 23 outils d'abattage en Occitanie.



Mesures du plan de relance en Occitanie

Les chiffres indiqués ci-dessous concernent les principales mesures du volet agriculture, alimentation et forêt du plan de relance, mises en œuvre en Occitanie. Le nombre de dossiers financés et les montants de subvention engagés au 31 décembre 2021 y sont indiqués pour chacune de ces mesures. Au 31 décembre 2021, le total pour la région représente :
- 4 777 dossiers qui ont été financés,
- 110 millions d'euros de subventions du plan de relance.

Agroéquipement protéines végétales → 8,9 M€

- Permettre aux exploitations agricoles d'investir dans des agroéquipements.



556 dossiers

Reconquérir notre souveraineté alimentaire

Pacte « biosécurité bien-être animal » en élevage → 9 M€

- Permettre aux éleveurs de renforcer la prévention d'apparition de maladies animales, réduire l'exposition et prévenir les crises sanitaires.
- Investir dans l'amélioration des conditions d'élevage et renforcer le bien-être des animaux.



226 dossiers

Reconquérir notre souveraineté alimentaire

Plan de structuration des filières agricoles et alimentaires → 3,6 M€

- Accélérer la structuration de filières pour répondre collectivement aux enjeux de l'agriculture.
- Favoriser la compétitivité du secteur.
- Permettre une répartition équitable de la valeur entre les acteurs des filières.



3 dossiers

Accélérer la transition agroécologique

Alimentation locale et solidaire → 2,5 M€

- Rendre accessible les produits frais et locaux aux populations modestes ou isolées.
- Soutenir le développement de projets locaux (soutien aux producteurs, associations, commerces solidaires...)



99 dossiers

Garantir l'accès à une alimentation saine, locale et de qualité pour tous

Investissements face aux aléas climatiques → 12,7 M€

- Aider les agriculteurs à investir dans du matériel pour faire face aux aléas climatiques.



886 dossiers

Accompagner l'agriculture et la forêt dans l'adaptation au changement climatique

Soutien de la filière bois aval → 0,65 M€

- Aider le développement et la modernisation des industries de première et seconde transformation du bois.
- Valoriser le bois issu des forêts françaises.
- Soutenir le développement du bois d'œuvre et de la construction bois.



1 dossier

Accompagner l'agriculture et la forêt dans l'adaptation au changement climatique

Structuration filière protéines végétales → 0,8 M€

- Soutenir la structuration de filières.



5 dossiers

Reconquérir notre souveraineté alimentaire

Plan de soutien à l'accueil des animaux abandonnés → 1,9 M€

- Améliorer l'accueil des animaux abandonnés, ou en fin de vie.
- Aider les plus démunis à accéder aux soins vétérinaires.
- Soutenir les associations dans la prévention des abandons.



43 dossiers

Assurer la sécurité sanitaire et le bien-être animal

Renforcement du Fonds Avenir Bio → 4,3 M€

- Soutenir les projets de structuration des filières en agriculture biologique.
- Favoriser les économies d'échelle.
- Sécuriser les débouchés des producteurs et les approvisionnements des distributeurs.



8 dossiers

Accélérer la transition agroécologique

Projets alimentaires territoriaux → 10,8 M€

- Relocaliser l'alimentation saine et durable au cœur des territoires en : soutenant la création de nouveaux PAT ; renforçant les PAT existants ou en cours de labellisation.



50 dossiers

Garantir l'accès à une alimentation saine, locale et de qualité pour tous

Projets collectifs de gestion de l'eau → 9,6 M€

- Soutenir les projets collectifs de gestion de l'eau.



10 dossiers

Accompagner l'agriculture et la forêt dans l'adaptation au changement climatique

Aide à la filière graines et plants de la filière forestière → 0,3 M€

- Soutenir la filière graines et plants pour améliorer ses capacités de production.
- Installer de nouveaux vergers à graines afin d'assurer la ressource future en graines.



4 dossiers

Accompagner l'agriculture et la forêt dans l'adaptation au changement climatique

Plan de modernisation des abattoirs → 12,2 M€

- Moderniser les outils d'abattage et de découpe pour : renforcer la protection et le respect envers les animaux ; améliorer les conditions de travail des opérateurs.



23 dossiers

Assurer la sécurité sanitaire et le bien-être animal

« Plantons des haies ! » → 2,7 M€

- Soutenir la plantation de haies bocagères et le développement de l'agroforesterie intra-parcellaire.

Objectif : planter 500 km de haies.



286 dossiers

Accélérer la transition agroécologique

Initiative « Agriculture urbaine et jardins partagés » → 1,5 M€

- Soutenir le développement de l'agriculture et des jardins partagés en zone urbaine et péri-urbaine.



133 dossiers

Garantir l'accès à une alimentation saine, locale et de qualité pour tous

Prime à la conversion des agroéquipements → 26,2 M€

- Accompagner les exploitations agricoles dans la réduction d'intrants (matériels limitant la quantité de traitements ...)



2 343 dossiers

Accélérer la transition agroécologique

Renouvellement des forêts → 2,5 M€

- Adapter les forêts au changement climatique et amplifier leur rôle de puits de carbone.
- Reconstituer les forêts touchées par la crise des scolytes.
- Améliorer les peuplements forestiers pauvres.



101 dossiers

Accompagner l'agriculture et la forêt dans l'adaptation au changement climatique



GESTION DE CRISES

Plan gel

1 Md€ pour soutenir les secteurs agricoles touchés par le gel entre les 4 et 8 avril 2021

La région Occitanie a été durement touchée début avril par une vague de gelées sans précédent depuis plusieurs décennies. De nombreux records de froid ont été battus, certains datant de plus de 50 ans, comme à Montauban (-2,1 °C) battant les -1,8 °C du 02/04/1967 ou l'aéroport de Nîmes-Garon, enregistrant sa première gelée en avril (-0,7 °C) depuis son ouverture en 1964.

Ces fortes gelées ont entraîné de très lourds dommages sur plusieurs centaines d'hectares de fruitiers, de vignes et de cultures, avec des taux de perte de récolte pouvant aller jusqu'à 100 %. Face à la catastrophe, le gouvernement a annoncé une série de mesures exceptionnelles sous la forme d'un « plan Gel » à hauteur d'1 milliard d'euros. Il comprend des aides d'urgence inédites mais également des dispositifs déjà existants qui ont été amplifiés pour répondre à la nature exceptionnelle de cette crise. En complément, pour accroître la résilience des exploitations, la mesure de soutien du plan France relance aux investissements pour la protection contre les aléas climatiques a fait l'objet d'un renforcement budgétaire.

Le fonds d'urgence

La Draaf a été particulièrement mobilisée pour la mise en place et le pilotage du fonds d'urgence. La région Occitanie a bénéficié de 6,45M€ sur 20 M€ à l'échelle nationale. La Draaf a piloté la répartition de cette enveloppe en lien avec les DDT(M). Ces crédits d'urgence à disposition des Préfets des départements pour apporter un soutien immédiat aux exploitations les plus en difficulté ont été

Mesure plan gel	Montant estimé (M€)
Fonds d'urgence	20
Prise en charge de cotisations	170
Calamités	500
Dégrèvement de la TFNB	
Fonds aval	150
Dispositif assuré	60
Plan de relance - aléas climatiques	100
TOTAL	1 000

entièrement versés dès l'été aux exploitations concernées. Les collectivités qui le souhaitaient (Conseils départementaux, Communautés de communes, Conseil régional) ont pu compléter financièrement ces crédits d'urgence.

Pour les autres mesures d'urgence, notamment pour l'exonération de charges sociales, des cellules départementales spécifiques ont été constituées sous le pilotage des DDT(M) pour identifier les exploitations éligibles.

Concernant l'indemnisation des pertes subies, le dispositif des calamités agricoles a été mobilisé avec des dispositions exceptionnelles permettant d'une part l'indemnisation des pertes pour les viticulteurs non couverts par une assurance récolte, et d'autre part, une augmentation des taux d'indemnisation pour l'arboriculture.

Le comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA) s'est réuni à trois reprises pour ouvrir les droits à indemnisation dans les départements sinistrés.

Pour l'Occitanie, les montants d'indemnisations prévisionnelles s'élèvent à 165,57 M€, dont :

- Fruits à noyau (CNGRA du 07 juillet) : 35,34 M€.

- Fruits à pépins (CNGRA du 29 septembre) : 20,91 M€.
- Viticulture (CNGRA du 17 novembre) : 109,32 M€.

Au niveau fiscal, le dégrèvement d'office de la taxe sur les propriétés foncières non bâties (TFNB) a été appliqué pour les surfaces sinistrées en proportion des pertes de récoltes.

Le fonds aval, destiné à indemniser les pertes économiques des entreprises de l'aval des filières de fruits à noyau et à pépin, a été mobilisé à hauteur de 2,6 M€ en Occitanie par l'intermédiaire d'un mécanisme d'avance remboursable.

Dispositif de crise – stockage de vins

Le dispositif d'aide au stockage de vins mis en place à la fin de l'année 2020 vise à financer une partie des frais de stockage

des vins qui n'ont pas pu être commercialisés compte tenu du ralentissement de la consommation et de la fermeture de certains débouchés en raison de la crise sanitaire.

L'enveloppe dédiée à ce dispositif financé sur fonds communautaires et nationaux est de 58 M€ au niveau national et correspond à une prise en charge des frais de stockage à hauteur de 7,24 €/hl pour une période de stockage de 6 mois et de 9,68 €/hl pour 8 mois.

Ce dispositif a été très fortement utilisé par les opérateurs d'Occitanie : 541 opérateurs de la région ont bénéficié de l'aide au stockage pour un volume de 2,45 millions d'hectolitres de vins et un montant d'aide payé de 22,7 M€, ce qui représente 24 % des opérateurs bénéficiaires au niveau national mais 44 % des volumes et des montants d'aide payés.



Influenza aviaire : deux crises successives dans le Sud-Ouest

Pour l'épisode 2020-2021, la France avec 492 foyers est le pays où l'élevage avicole est le plus touché par l'épizootie d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) sur les 29 pays européens concernés. C'est principalement plusieurs départements du Sud-Ouest et la filière palmipède gras qui ont été fortement impactés, avec 96 % des foyers dont :

- 74 en Occitanie (1 dans le département de la Haute-Garonne, 66 dans le Gers, 7 dans les Hautes-Pyrénées),
- et 401 en Nouvelle-Aquitaine (341 dans les Landes, soit 69 % des foyers en élevage en France, 2 dans le Lot-et-Garonne et 58 dans les Pyrénées-Atlantiques).

Malgré les mesures de prévention mises en place dès juillet 2021, suite aux concertations entre tous les acteurs, une nouvelle flambée épidémique se propage depuis fin décembre 2021 dans le Sud-Ouest, avec déjà 142 foyers au 13/01/22 dans les mêmes départements.

Le processus de diffusion du virus

C'est le 4^{ème} épisode en 6 ans. Le scénario est à chaque fois similaire avec certaines variations. Le virus est amené par les oiseaux migrateurs lors de leur parcours descendant du Nord de l'Europe. Il est introduit en élevage, malgré les mesures de biosécurité mises en place et visant à protéger les élevages de l'introduction de maladie. Puis, sa diffusion est assurée au sein des élevages par les mouvements d'animaux, des personnes et des véhicules intervenants en élevage. Toutes les espèces sont sensibles, mais les palmipèdes sont particulièrement vulnérables et très impactés dans le Sud-Ouest en

raison d'une forte densité d'élevages dans certains territoires.

La réponse de l'État

Les mesures de prévention et de lutte ont été mises en place par les préfetures et leurs DD(ETS)PP dans les départements impactés, sous le pilotage du ministère en charge de l'agriculture.

Des dispositifs d'indemnisation sont mis en place pour les pertes directes et indi-

rectes des exploitations, dont le montant est estimé à 230 millions pour la crise 2020-2021.

L'engagement scientifique

Des travaux sont en cours sur les possibilités de recours à des vaccins, afin d'améliorer la prévention et la lutte contre cette maladie.



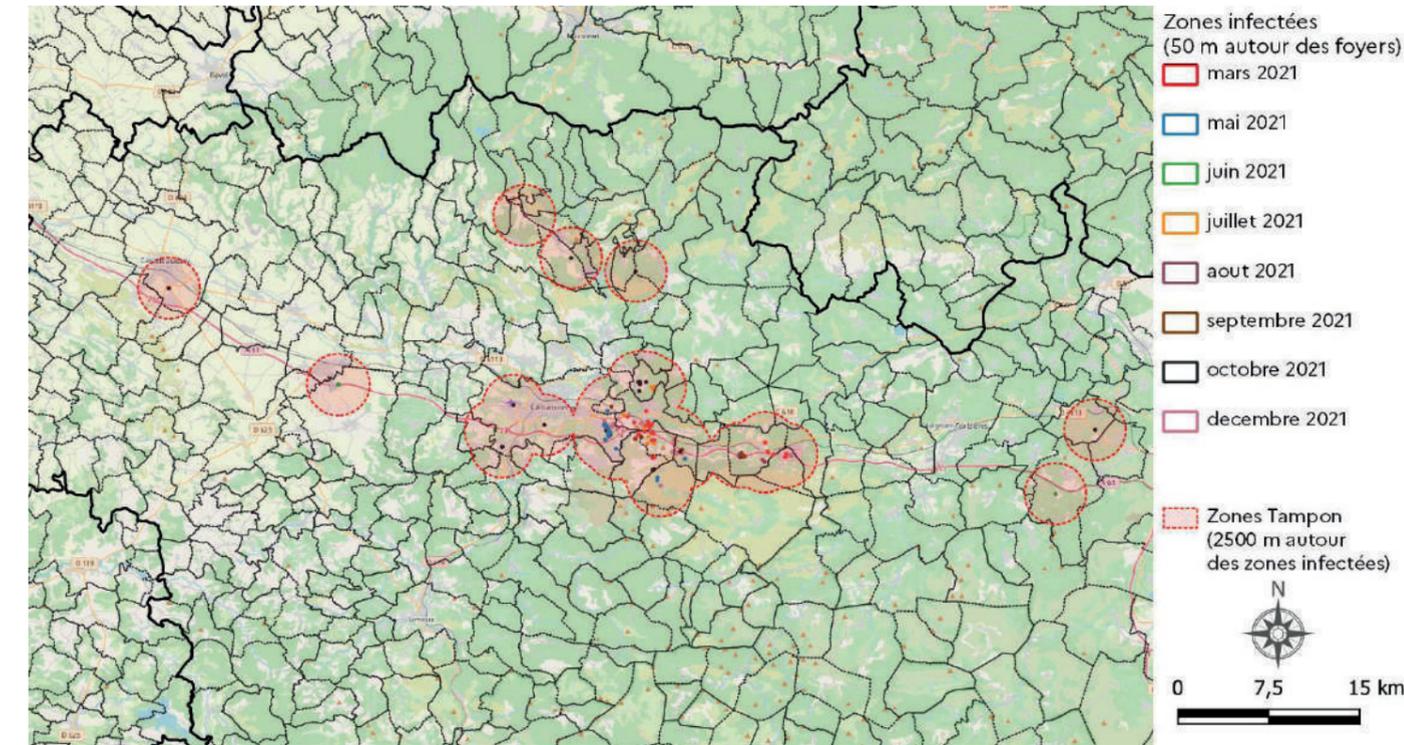
La bactérie xylella fastidiosa progresse en Occitanie

La bactérie xylella fastidiosa a été découverte pour la première fois en Occitanie en septembre 2020 dans une commune de l'Aude proche de Trèbes. Cette bactérie phytopathogène est transmise par certains insectes vecteurs et provoque le dessèchement pouvant entraîner la mort des végétaux contaminés. Elle peut s'attaquer à un très large spectre de végétaux (plus de 595 espèces recensées). À noter que la sous-espèce multiplex présente en Occitanie ne touche pas la vigne.

Au plan réglementaire, elle est considérée comme un organisme de quarantaine prioritaire, et des mesures de gestion drastiques doivent être mises en œuvre dans un objectif d'éradication. Elles consistent en la destruction des végétaux sensibles à la bactérie dans un rayon de 50 m autour des végétaux contaminés, et en la limitation des mouvements de végétaux depuis les zones contaminées. En plus des mesures de gestion des végétaux, une surveillance accrue doit être déployée afin de cerner l'étendue de la contamination.

C'est dans ce contexte que 134 échantillons (regroupant 383 végétaux) ont été trouvés positifs (situation au 15/12/2021) en 2021 (pour plus de 4 300 échantillons prélevés), témoignant de l'implantation de la bactérie sur le territoire de l'Aude. Un premier cas a également été confirmé dans le Gard en novembre 2021. Parmi les espèces fréquemment trouvées contaminées, on dénombre de nombreux faux genêts (*spartium junceum*) et amandiers sauvages (*prunus dulcis*) caractéristiques de zones de friches, mais aussi des luzernes dans le compartiment agricole. Afin de mieux caractériser la situation sanitaire, la Draaf a pu bénéficier en octobre 2021

XYLELLA FASTIDIOSA DANS L'AUDE : ZONES INFECTÉES ET ZONES TAMPON AU 20/12/2021



Source : ©IGN BD CARTO®, Google Open Street Map

d'une mission d'appui portée par la plateforme nationale d'épidémiologie végétale avec le concours de différents partenaires (DGAL, INRAE, ANSES, FREDON France, chambre d'agriculture de l'Aude, instituts techniques). L'objectif était notamment de définir une méthodologie de surveillance adaptée aux enjeux régionaux, notamment en termes de production agricole. Les recommandations portent sur la mise en œuvre opérationnelle d'une stratégie de délimitation de la zone contaminée dans l'Aude, de ré-orienter

les modes de prospection visant à intensifier la surveillance à la fois dans les zones non agricoles propices au développement de la maladie, mais aussi vis-à-vis des productions agricoles sensibles (fruits à noyaux, luzernes, oliviers notamment). L'ensemble de ces préconisations seront déployées en 2022, en parallèle des mesures de destruction des végétaux sensibles qui se poursuivent dans les zones infectées, et des contrôles à la circulation des végétaux.



Symptômes sur amandier sauvage

ACCOMPAGNEMENT ÉCONOMIQUE

DES EXPLOITATIONS ET DES ENTREPRISES

Le plan régional de développement agricole et rural

Une prochaine programmation 2022-2027 du plan régional de développement agricole et rural en Occitanie au service de la massification de l'agroécologie

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, grâce au Compte d'Affectation Spéciale « Développement Agricole et Rural » (CASDAR), finance un Programme National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) dont le Programme Régional (PRDAR), constitue la déclinaison en région.

La Draaf supervise ce programme régional depuis sa déconcentration en 2018. Il est porté par la Chambre régionale d'agriculture et associe des partenaires régionaux du développement agricole. La nouvelle programmation 2022-2027 vise à intensifier et massifier la transition agroécologique en combinant la création de valeur économique et environnementale. Elle devrait permettre une plus large diffusion de pratiques et l'adoption massive d'innovations éprouvées par les agriculteurs avec une ambition renouvelée de conception d'innovations de rupture. Elle mobilisera un ensemble d'acteurs autour de thèmes et d'impacts ciblés, prenant en compte les défis sociétaux majeurs.

Le PNDAR et sa déclinaison régionale visent deux objectifs majeurs : contribuer à la souveraineté alimentaire mais également à la résilience des exploitations agricoles aux aléas économiques, au changement climatique et aux risques

LIGNES DIRECTRICES DU PNDAR, DÉCLINÉES DANS LE PRDAR OCCITANIE

2 thèmes prioritaires pour la mobilisation en faveur de l'économie, de l'emploi et des territoires :

- Créer des chaînes de valeur équitables favorisant une relocalisation des productions agricoles et la compétitivité des filières et des entreprises.
- Répondre au défi du renouvellement des générations en agriculture en accompagnant l'installation et la transmission, ainsi que l'amélioration de la qualité de vie au travail et les démarches de réflexion sur le sens des métiers en agriculture.

2 thèmes prioritaires pour une meilleure contribution au bouclage des grands cycles biogéochimiques, dans une perspective d'autonomie vis-à-vis des ressources fossiles, et d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre :

- Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture, et développer les techniques permettant de stocker du carbone (et valorisation associée) ;
- Développer l'autonomie protéique et azotée de l'agriculture française et des territoires.

3 thèmes prioritaires pour améliorer la résilience de l'agriculture et des systèmes alimentaires face aux changements globaux et aux aléas biotiques, climatiques et économiques, dans une perspective de double performance économique et environnementale mobilisant les solutions fondées sur la nature, la gestion des régulations naturelles, la génétique, la robotique, etc. et réduisant l'utilisation d'intrants de synthèse :

sanitaires, notamment via des systèmes sobres en intrants et résilients.

Le programme régional a pour objectif de susciter des processus d'innovation inte-

ractive et de renforcer le continuum entre recherche, enseignement et développement, pour produire des connaissances et outils actionnables par les agriculteurs, en

• Valoriser et préserver l'agrobiodiversité, en diversifiant les productions à différentes échelles (du niveau intra-parcellaire au niveau paysager), en mobilisant la sélection génétique et en favorisant les complémentarités élevage-culture ;

• Accompagner l'adaptation des systèmes de production animale et végétale face aux aléas et au changement climatique, en s'appuyant notamment sur une gestion économe et efficiente de l'eau ;

• Renforcer la gestion intégrée de la santé animale et végétale, en développant la place des mesures préventives ou alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse ou d'antimicrobiens (gestion de l'assolement, sélection génétique, biocontrôle, méthodes de biosécurité, gestion mécanique, etc...), en particulier pour anticiper et préparer des évolutions réglementaires telles que le non-renouvellement de l'approbation de substances actives au niveau européen, en synergie avec les actions des plans Ecophyto et Ecoantibio.

1 enjeu sociétal particulièrement prégnant :

• Améliorer le bien-être animal et poursuivre les transitions pour rester acteur des marchés et générer de la valeur au sein des filières.

1 enjeu transversal :

• Mobiliser le levier du numérique pour soutenir la conception, le pilotage, le déploiement et la valorisation de systèmes de production agricole innovants et performants.

tenant compte des besoins des consommateurs et attentes des citoyens.

Bilan programmation 2015-2020 des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Les MAEC sont des aides cofinancées par du FEADER et de nombreux financeurs nationaux. Elles ont pour but d'accompagner le changement de pratiques agricoles afin de répondre à des pressions environnementales identifiées à l'échelle des territoires, et maintenir des pratiques

favorables, sources d'aménités environnementales, là où il existe un risque de disparition ou d'évolution vers des pratiques moins vertueuses.

Durant la programmation 2015-2020, les MAEC organisées à partir des stratégies des programmes de développement rural régionaux de Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon ont porté sur les enjeux de biodiversité et de qualité de l'eau principalement. Leur mise en œuvre a été co-animée par la Draaf. Les MAEC ont permis d'accompagner

4 128 exploitations agricoles entre 2015 et 2019 ; ce qui représente en terme de surfaces, 222 771 hectares dont 78 % de surfaces en herbe, 512 km de haies et fossés, 314 mares et 1 267 arbres, pour un montant total de 110 M€.

La Gard est le département qui a souscrit le plus de MAEC : ce département représente à lui seul 20 % des montants engagés, 13 % des surfaces et 15 % des exploitations. À l'opposé, le Tarn-et-Garonne ne recense que 42 exploitations engagées, soit 1 %

des exploitations engagées en MAEC en Occitanie.

Une enquête indique que les motivations mises en avant par les agriculteurs pour s'engager dans les MAEC sont la sensibilité environnementale pour 90 % d'entre eux et l'aspect financier pour 87 % d'entre eux.

Bilan des aides à la conversion en agriculture biologique 2020 et prévisions 2021

Durant l'année 2021 ont été engagés et payés tous les dossiers conversion en agriculture biologique (CAB) et maintien en agriculture biologique (MAB) déposés lors de la télédéclaration 2020.

Les surfaces et montants engagés (nouveaux contrats 2020) – maj 29/11/2021

	CAB	MAB
Surfaces (ha)	41 453	25 928
Montants (M€)	56,45	3,8

Les surfaces en CAB sont co-financées sur 5 ans par l'État et les Agences de l'eau (Adour-Garonne, Rhône-Méditerranée-Corse et Loire-Bretagne) en face des crédits Union européenne.

Les surfaces en MAB sont co-financées par la Région Occitanie en face des crédits de l'Union européenne pour une durée d'1 an. La dynamique de conversion est très soutenue dans notre région et cette dynamique reste stable en 2021.

Les dossiers télédéclarés lors de la campagne 2021 sont en cours d'instruction dans les DDT(M) pour un paiement prévu au mois de mars 2022. Plus de 90 % des dossiers devraient être payés à cette date.



L'accompagnement à l'installation des jeunes agriculteurs

L'État a alloué une enveloppe de 1,8 millions d'euros en 2021 pour l'accompagnement à l'Installation et à la Transmission en Agriculture (AITA).

La Draaf a un rôle de répartition de cette enveloppe entre les différents volets gérés en Occitanie, à savoir :

- volet 1 : point d'accueil à l'installation pour les futurs porteurs de projet ;
- volet 3 : réalisation de Plan Personnalisé de Professionnalisation et des stages 21h (éléments d'éligibilité à l'obtention de la DJA) ;
- volet 2 et 5 : accompagnement des futurs cédants d'exploitation ;
- volet 6 : animation et communication autour de l'installation et la transmission.

Sur l'ensemble de ces volets, elle joue un rôle d'animation de réseau en apportant un appui sur l'interprétation de la réglementation, la gestion de l'information parvenant du ministère et d'harmonisation des pratiques. Sur ce volet la Draaf lance, annuellement un appel à projet, organise un comité de sélection en collaboration avec les DDT et instruit les dossiers déposés au niveau régional.

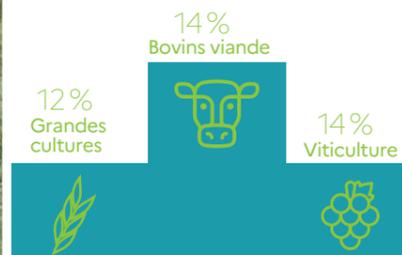


Installations aidées des jeunes agriculteurs



41 % hors cadre familial
4 % à titre secondaire ou progressif
47 % en société

46 % produisent en bio (AB)
35 % sous signe de qualité



Pastoralisme et prédation : bilan

Pastoralisme

Maintenir et développer le pastoralisme en Occitanie est un objectif partagé par l'État et la Région. Les soutiens financiers apportés en 2021 sur l'Occitanie et les Pyrénées-Atlantiques par l'ensemble des partenaires est en constante évolution avec plus de 8 M€ d'aides publiques en 2021.

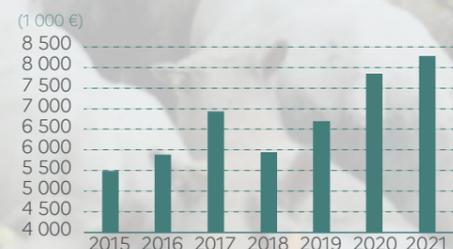
Prédation

Si la prédation par le loup et par l'ours a été moins forte en 2021, l'enjeu de la protection des troupeaux contre la prédation reste majeur pour le maintien de l'élevage transhumant. En juillet 2021, a été mise en œuvre la conditionnalité de l'indemnisation des dégâts à la mise en place préalable de deux mesures de protection pour les troupeaux ayant subi plus de deux attaques, ce qui a conduit de nombreux éleveurs à recourir à la mesure 761.

Plus de 1,8 M€ d'aides ont été apportées en 2021 aux gestionnaires d'estives d'Occitanie pour améliorer la protection de leurs troupeaux soit une hausse de près de 30 % par rapport à 2020.

La tension entre les acteurs sur ce sujet reste très vive. Le 23 novembre 2021, Jean-Yves Chiaro a été nommé préfet délégué en charge des questions «ours» dans le massif des Pyrénées. Sa mission consiste à renforcer le dialogue entre tous les acteurs et appuyer les préfets de département dans l'action qu'ils mènent au plus près des territoires. Ce nouveau préfet «ours» a assisté au groupe pastoralisme et ours du massif du 8 décembre 2021, il poursuit sa rencontre des acteurs de terrain.

Évolution 2015-2021 sur le massif des subventions au pastoralisme



Les aides de l'organisation commune de marché (OCM) viti-vinicole

En 2021, les aides de l'OCM viti-vinicole, restructuration et reconversion du vignoble, Investissement, promotion et prestations viniques, ont largement bénéficié aux entreprises d'Occitanie.

Concernant les mesures instruites par le service FranceAgriMer de la Draaf, près de 13 000 ha de vignes ont été contrôlés au titre de la restructuration du vignoble et 49M€ ont été versées pour 4 250 demandes. Pour la mesure Investissement, 347 entreprises ont fait l'objet d'un contrôle et 17,5M€ ont été versés pour 462 dossiers.

Durant l'année, la Draaf a notamment accompagné les professionnels à la mise en place de nouveaux plans collectifs de restructuration pour la campagne 2021/2022.

Les contrôles FranceAgriMer en Occitanie

18 procédures de contrôles différentes ont été mises en œuvre en 2021 :

- L'essentiel des contrôles concerne la filière viti-vinicole (restructuration du vignoble, investissement, promotion, VSIG, mesure de crise stockage)
- Néanmoins, des contrôles très structurants sont effectués sur les autres filières au titre des programmes opérationnels fruits et légumes, des aides à l'apiculture, de l'aide aux plus démunis, de la pesée classement marquage en abattoirs, des cotations animales et de l'équarrissage, de la rénovation des vergers ou des obligations des collecteurs des céréales.

L'aval de FranceAgriMer en Occitanie

En 2021, l'Aval de FranceAgriMer a été accordé à 19 collecteurs de céréales en Occitanie. Cette garantie donnée par FranceAgriMer aux collecteurs, assise sur les stocks, leur permet de bénéficier de lignes de trésorerie de la part des organismes bancaires afin de pouvoir assurer le

paiement comptant des céréales aux producteurs. En 2021, l'encours de cette garantie s'est élevée au maximum au mois de décembre à 195 M€ pour l'ensemble des collecteurs.

Tutelle Safer – Bilan 2021

Exercice de la tutelle Safer Occitanie

Sous l'autorité du Ministre de l'agriculture, en tant que commissaire du gouvernement agriculture, le Draaf et ses équipes assurent le contrôle général de l'activité, du fonctionnement de la Safer Occitanie et des conditions dans lesquelles elle exerce ses missions d'intérêt général. En 2021, malgré le contexte de crise sanitaire, l'activité de la Safer Occitanie est restée très dynamique et en croissance soutenue par rapport aux années 2019 et 2020, gage d'une bonne santé économique et financière.

42 % des surfaces rétrocédées ont concerné des installations, 31 % des consolidations d'exploitations. L'année 2021 a été marquée par la promulgation de la « loi du 23 décembre 2021 portant mesures d'urgence pour assurer la régulation de l'accès au foncier agricole au travers de structures sociétaires ». Cette loi entend favoriser l'installation des agriculteurs et aider le renouvellement des générations agricoles. Elle instaure une nouvelle procédure de contrôle des cessions de parts et actions de sociétés sur le marché du foncier agricole.

L'année 2022 sera essentiellement consacrée à l'élaboration du nouveau Programme Pluriannuel d'Activité de la Safer (PPAS) 2022-2028.

CHIFFRES CLÉS

- 2 382 acquisitions signées pour 20 648 ha,
- dont :
 - 592 préemptions pour 1 772 ha.
 - 2 429 rétrocessions pour 20 536 ha.
 - 432 nouveaux baux pour 3 200 ha.

STRUCTURER ET DYNAMISER LES FILIÈRES

Conseils de bassin viticoles – Groupes de travail

Conformément aux dispositions du code rural, les conseils de bassin viticoles sont présidés par le préfet de région et constituent le lieu privilégié de débat et de concertation entre les partenaires de la filière et les pouvoirs publics pour l'ensemble des questions portant sur la production et la commercialisation des vins. Les deux bassins viticoles d'Occitanie - le bassin viticole Languedoc-Roussillon et le bassin viticole Sud-Ouest - se sont réunis deux fois en 2021, au printemps et à l'automne, et ont été l'occasion, dans un contexte particulièrement sensible pour la filière, d'aborder les sujets préoccupant tous les acteurs : les suites du gel exceptionnel de début avril, les travaux liés au changement climatique, la mise en œuvre des dispositifs de l'organisation commune de marché vitivinicole, des mesures de crise initiées en raison de la COVID-19 et du plan de relance.

Pour traiter de façon plus approfondie certains sujets impactant fortement l'économie et l'organisation de la filière, trois groupes de travail ont été mis en place à l'initiative des professionnels du bassin Languedoc-Roussillon.

Ces trois groupes de travail, portant sur les outils de régulation de marché à disposition de la filière, les modalités de contractualisation et la lutte contre les pratiques commerciales déloyales se sont réunis pour la première fois en fin d'année 2021 et poursuivront leurs travaux en 2022.

Dynamisme de l'agriculture bio

Fonds avenir bio : structurer les filières pour répondre aux attentes des consommateurs et des marchés et développer des projets créateurs de valeur

Renforcé dans le cadre du volet "transition agricole" du plan de relance gouvernemental, le fonds national Avenir Bio est doté de 13 millions d'euros par an en 2021 et en 2022.

Il permet d'accompagner financièrement en région Occitanie des acteurs économiques qui ont des projets impliquant des partenaires à différents stades de la filière, amont et aval, engagés sur 3 ans. Il complète des dispositifs d'aides publiques existants (crédits des collectivités territoriales, crédits FEADER, crédits d'animation

CHIFFRES CLÉS DE LA BIO EN OCCITANIE

L'Occitanie, 1^{ère} région bio de France et 4^{ème} région bio Européenne

- 11 977 fermes en bio et conversion
- 1/4 des exploitations bio françaises
- Plus de 556 634 ha certifiés bio ou en conversion
- Près de 18 % de la SAU de la région
- 3 064 opérateurs aval (transformateurs et distributeurs)

www.interbio-occitanie.com/connaître-la-bio/chiffres-cles-de-la-bio/

(Source : Agence bio, juillet 2021)

Draaf, crédits des Agences de l'Eau, aides aux investissements de FranceAgriMer...). 8 projets Avenir Bio ont été soutenus en Occitanie pour un montant total d'environ 4,3 M€ sur les crédits du Plan de relance.

Tous ces projets sont présentés sur notre site internet : <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Structurer-les-filières-regionales>

ZOOM

Les acteurs de la filière brassicole bio s'organisent pour échanger et construire les bases d'une filière régionale.

100 personnes ont participé le 4 novembre 2021 à une seconde journée régionale réunissant brasseurs, malteurs, producteurs d'orge et de houblon ainsi que les différentes associations et institutions qui accompagnent cette filière. Cette journée a été organisée par Interbio Occitanie, Ocebio et Bio Occitanie, avec des nombreux partenaires, avec le soutien de la DRAAF et de la Région Occitanie.

Les échanges ont été riches et passionnants. De nombreux sujets devront être approfondis dans les mois à venir : développement de la production de houblon, choix variétal des orges brassicoles, structuration d'une filière équitable pour l'orge et le malt bio régional, valorisation et communication sur cette relocalisation, consigne du verre et économie circulaire... Ces projets devraient avancer très prochainement dans cette filière dynamique aux acteurs engagés !

www.ocebio.fr/la-filière-brassicole-bio-sorganise/

Contrat agroalimentaire : avancement des travaux

Après un an de fonctionnement, l'Association Régionale des Entreprises Agroalimentaires et La Coopération Agricole d'Occitanie ont réussi à mobiliser 300 entreprises pour participer à une ou plusieurs actions du contrat agroalimentaire Occitanie. De nombreux événements ont directement impliqué, dans leur organisation, plus de 80 entreprises. Une quinzaine de partenaires professionnels et institutionnels se mobilisent pour mettre en œuvre le contrat.

La Draaf Occitanie est fortement impliquée. L'appui des établissements d'enseignement agricole contribue à la réussite des nombreuses animations, notamment dans le cadre de la semaine pour l'emploi agroalimentaire ou autour de l'attractivité des métiers de l'agroalimentaire.

La Draaf a apporté un soutien financier à la sensibilisation et à l'accompagnement des entreprises vers la démarche « Responsabilité Sociétale des Entreprises » (RSE). Elle participe aux diverses actions, notamment celle qui vise à structurer les filières pour favoriser l'approvisionnement régional des entreprises.



La Draaf accompagne les circuits courts et de proximité

L'épidémie COVID-19 a induit des modifications profondes des modes de consommation alimentaire.

Des initiatives diverses ont vu le jour afin de permettre l'écoulement des productions agricoles menacées par la désorganisation des circuits traditionnels de commercialisation tels que les « drive » fermiers, les points de vente collectifs, la livraison directe au consommateur,...

Resserrer les liens entre producteurs et consommateurs s'inscrit dans la logique de la loi Egalim : favoriser la production, l'achat et la consommation de produits alimentaires locaux et de qualité tout en soutenant l'économie de nos territoires.

Pour accompagner au mieux les professionnels dans ces évolutions, la Draaf a initié plusieurs travaux collaboratifs.

Une collaboration pour la création de fiches sur la vente en circuit court

Qu'est-ce qu'un circuit court ?

Quels sont les circuits de commercialisation possibles ?

Quelles règles sont communes à toutes les filières pour assurer la sécurité sanitaire des aliments ?

Quelles sont les spécificités ? Quelles démarches officielles engagées ?

Les réponses figurent dans les fiches issues du travail collaboratif entrepris par la Draaf, la Dreets et les DD(ETS)PP d'Occitanie.

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/La-vente-en-circuit-court>



La rédaction d'un guide de bonnes pratiques à l'usage des EANA

La Draaf Occitanie, en partenariat avec la chambre d'agriculture et les DD(ETS)PP d'Occitanie a rédigé un guide à l'intention des exploitants d'établissements d'abattage non agréés (EANA) afin de faciliter l'application de la réglementation s'appliquant à ces établissements.

En se situant au cœur des circuits courts, les EANA peuvent valoriser leur activité d'élevage, d'abattage et de transformation. Exemple de produits vendus à la ferme ou sur les marchés : carcasse de poulets/canards/oies à rôtir, magrets séchés, rillettes, pâtés....

Le guide rassemble les éléments sanitaires et réglementaires pour permettre d'appliquer les bonnes pratiques d'un point de vue de l'hygiène, de la santé animale et du bien-être animal.

La plaquette de présentation du guide contient un QR code pour demander un exemplaire par mail auprès de la Draaf Occitanie (sral-coordination.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr).

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Guide-d-accompagnement-des>



Un contrat régional pour les filières animales

Début 2020, le Conseil régional lançait un travail pour accompagner une réflexion des filières professionnelles sur les enjeux à relever pour assurer l'avenir des productions animales dans les 10 ans à venir. L'expertise de la Draaf Occitanie a été sollicitée pour accompagner les réflexions avec les professionnels.

Ce travail, co-piloté par le GIE élevage d'Occitanie, a été fortement perturbé par la crise sanitaire de la COVID-19 mais il a abouti, courant 2021, à l'élaboration du Contrat de filières animales en Occitanie.

Ce contrat s'articule autour de 4 axes stratégiques :

- Améliorer le revenu des éleveurs et assurer une valorisation équitable des productions.
- Promouvoir un élevage durable et respectueux du bien-être animal.
- Renforcer la diversité et la complémentarité des systèmes et territoires.

- Renouveler les générations d'éleveurs et améliorer la vivabilité des exploitations. Chaque axe se décline en 3 ou 4 actions permettant de préciser les objectifs visés. Ce contrat sera co-signé par la Draaf, le Conseil régional et les représentants des filières au début de l'année 2022.

La mission internationale et d'appui à l'export

La mission internationale et d'appui à l'export de la Draaf Occitanie s'est poursuivie en 2021, malgré la pandémie.

Cette mission est conduite en lien étroit avec le SGAR et la conseillère diplomatique du préfet de région, avec les structures de l'écosystème régional d'appui à l'export (Team France Export, départements agriculture et économie du Conseil régional) et avec l'échelon central du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (Service des relations internationales, Délégation ministérielle aux entreprises agroalimentaires). Au sein de la Draaf

cette mission mobilise un référent à l'international placé auprès du Draaf ainsi que le Service régional agriculture et agroalimentaire. L'expertise des autres services de la Draaf est mobilisée en tant que de besoin. La Draaf Occitanie a été identifiée comme Draaf pilote avec la création d'un poste de référent à l'international dont la mission consiste à établir une méthodologie et à produire des références propres à développer la contribution d'une Draaf dans le domaine de l'appui à l'export et de la coopération internationale transfrontalière (cas des régions limitrophes d'une frontière internationale).

Au titre des réalisations les plus marquantes de l'année 2021 il faut citer la rédaction d'un guide à l'international à l'usage des Draaf/Daaf visant à valoriser l'expérience de la Draaf Occitanie en la matière, guide réalisé en collaboration avec le SRI du MAA, la DMEA et la Draaf PACA. La rédaction du guide est terminée et après une phase de validation début 2022, il est prévu de le disséminer auprès des autres Draaf/Daaf selon des modalités à préciser.

Le dialogue transfrontalier Occitanie Andorre du 26 octobre 2021 a été l'occasion de consolider une coopération déjà ancienne avec le Département d'agriculture de la Principauté d'Andorre, notamment dans le domaine de l'élevage bovin viande et de la promotion des produits agroalimentaires locaux de part et d'autre de la frontière. Cette coopération mobilise notamment les services départementaux de santé vétérinaire de l'Ariège, le groupe Gascon (promotion et amélioration des races bovines locales), la chambre départementale d'agriculture de l'Ariège, le Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises et le lycée agricole de Pamiers.

Dans le domaine de l'appui à l'export, en complément des actions conduites par

la Team France Export, la Draaf apporte une expertise dans le domaine des certifications sanitaires et peut mobiliser les attachés agricoles en poste dans les ambassades de pays ciblés par les entreprises voulant développer leur marché à l'international. Elle peut animer ou participer à des sessions de sensibilisation ou d'information des entreprises lors d'évènements tels que le forum « destination international » qui s'est tenu le 28 septembre à Montpellier (participation à une session d'information sur le BREXIT).

Des projets peuvent également être conduits sur des territoires d'excellence afin de construire un récit portant sur ces territoires et l'excellence de leurs entreprises autour de paniers de biens de qualité, à l'instar du projet financé par le DINAIL et conduit avec l'association RACINE en Aubrac. Ce type de projet est propice à la mise en place de démarches collaboratives à l'export, fédérant plusieurs entreprises autour d'un panier de biens et de cibles pays communes.

Les perspectives pour 2022 sont d'intensifier la collaboration avec la Team France Export à l'occasion d'évènements destinés aux entreprises agroalimentaires de la région, dans un contexte de sortie de crise sanitaire, d'élargir la démarche promue en Aubrac à au moins deux autres territoires d'excellence, de poursuivre la coopération avec la Principauté d'Andorre en mobilisant les partenaires actuels et d'autres partenaires comme l'IDELE sur un programme d'amélioration des performances économiques de l'élevage bovin viande et en l'élargissant à l'élevage ovin et aux thématiques liées à la transhumance.

Par ailleurs une analyse des stratégies à l'export des grandes filières régionales sera conduite, dans une perspective d'appui à ces stratégies.

La filière forêt-bois

En 2021, l'activité régaliennne liée aux matériels forestiers de reproduction a été très dense.

En premier lieu avec l'appel à candidature dans le cadre de France relance

Il concerne les pépiniéristes forestiers et les entreprises de reboisement pour une aide à l'équipement en vue d'augmenter la production de plants et les capacités en terme de reboisement, pour faire face notamment aux dépérissements actuels et à l'anticipation des effets du changement climatique. 4 entreprises régionales ont été retenues par le ministère, 3 reboiseurs et 1 pépiniériste.

Ensuite, l'approvisionnement de la filière en graines

Les autres activités marquantes ont concerné l'approvisionnement de la filière en graines. En effet, la récolte de graines est un enjeu majeur pour le renouvellement des peuplements dans le cadre du changement climatique, notamment avec la migration assistée qui va chercher des espèces « sudistes » pour le nord. L'Occitanie devient ainsi un pourvoyeur important, qui nécessite :

- L'augmentation des ressources en graines (en 2021, classement de 9 peuplements de cèdre, 4 de chêne sessile), classement en catégorie qualifiée d'un nouveau verger à graines de sapin de Bornmuller. Les vergers à graines sont des plantations dédiées à la production de graines. Les arbres producteurs sont issus d'une sélection génétique visant à l'amélioration des espèces face aux enjeux de production de bois et du changement climatique.

- La récolte adaptée des graines : le nombre de demandes et d'espèces demandées augmentent depuis 2019...



PLAN D'ACTION POUR L'ÉQUILIBRE SYLVO-CYNÉGÉTIQUE

La cartographie du risque de déséquilibre sylvo-cynégétique, première des 4 actions du programme établi par le comité paritaire forestiers/chasseurs a été réalisée. Elle a pour unique but d'estimer ce risque de manière objective selon les massifs. La carte des dégâts et la carte des peuplements directement exposés (plantations, régénération naturelle) feront l'objet quant à elles de deux prochaines actions.

... En 2021, ceci a représenté 91 de mandes pour 22 espèces, mais seules 66 récoltes ont pu être faites pour des raisons d'effectivité de la présence de graines matures et 18 espèces ont ainsi pu être récoltées.

AGROÉCOLOGIE



Écophyto

L'Occitanie, première région Ecophyto Dephy fermes

Les fermes Dephy retenues pour la période 2022-2026 ont été sélectionnées. Sur les 180 groupes mettant en œuvre un projet de réduction du recours aux produits phytosanitaires en France, 31 sont localisés en Occitanie.

Ce réseau de fermes permet l'acquisition de références sur les pratiques alternatives et les systèmes de cultures économes, pour ensuite capitaliser sur les expériences en conduite de culture.

La diversité des productions agricoles d'Occitanie sont représentées avec 13 groupes en grandes cultures/polyculture-élevage, 8 en viticulture, 4 en arboriculture et 6 en maraîchage.

Création du « GIP – Transitions Occitanie »

À partir de février 2022 la plateforme agroécologique d'Occitanie va laisser place au groupement d'intérêt public Transitions Occitanie.

Le GIP va poursuivre les activités d'expertise et d'accompagnement des acteurs agricoles, des collectivités et des ONG dans des projets de transition agricole et alimentaire dans les territoires. Il est soutenu financièrement par l'Etat, le Conseil régional et l'agence de l'eau Adour-Garonne.

Expo'Phyto, une démarche d'appui au dialogue territorial sur la question socialement vive de l'exposition aux produits phytopharmaceutiques

Draaf-ARS-Dreal mènent une démarche (Expo'phyto) pour mieux comprendre les enjeux de protection des riverains par rapport à l'exposition aux produits phytopharmaceutiques. Des financements issus de l'appel à projets national Ecophyto ont permis de construire une démarche pour engager des expérimentations de médiation territoriale locales.

Pour la seconde phase de la démarche patrimoniale, deux collectivités, Sicoval en Haute-Garonne et Pays Cœur d'Hérault, sont mobilisées dans ce processus de dialogue constructif. Pour que les acteurs

partagent ensemble un diagnostic de leur situation, et identifient puis construisent les voies possibles pour l'améliorer, des séminaires par familles d'acteurs puis par thèmes sont prévus en 2022. Cette démarche vise en fine l'élaboration de chartes locales.

Favoriser le travail en réseau et l'échange d'expérience entre acteurs du développement

En octobre 2021 pour la viticulture puis en novembre 2021 pour les grandes cultures -polyculture-élevage, des journées filières ont permis aux animateurs Dephy, groupes 30000, GIEE et captage de partager leurs réussites à la fois techniques mais aussi plus globales en terme d'animation de groupes. À chaque fois, une vingtaine de participants se sont rencontrés et ont échangé sur le plan Ecophyto. Les animateurs avaient à cœur de présenter leurs réussites :

- Zone de non traitement et plantation de haie.
- Du conventionnel à la HVE/bio.
- Sensibilisation grand public.
- Passage au 0 herbicide, travail du sol, enherbement, couverts végétaux.
- Confusion sexuelle dans une démarche collective de caves.
- Reconception de rotation en polyculture élevage.
- Intégration des couverts dans la rotation.
- utilisation de préparations naturelle peu préoccupantes (PNPP).
- Gestion des adventices sans glyphosate.

+ 16 lauréats en 2021 avec **269 agriculteurs** ce qui porte à **34** le nombre de groupes et à **626** le nombre d'agriculteurs engagés en 2022.



LA DYNAMIQUE DES GROUPEMENTS D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTAL (GIEE) SE POURSUIT EN OCCITANIE

Une vingtaine de nouveaux GIEE sont reconnus annuellement (17 en 2021, 21 en 2020).

Même si la répartition sur le territoire est hétérogène et laisse apparaître des départements moins impliqués dans le dispositif, notamment à l'est de la région, ces collectifs sont très actifs en Occitanie.

En 2021, la plupart des GIEE sont portés par des associations, et sont accompagnés principalement par les chambres d'agriculture.

L'ensemble des filières est représenté par un ou plusieurs collectifs, sur un large panel de thématiques (Autonomie fourragère, atténuation du changement climatique, préservation de la biodiversité, ...).

Le dispositif «Émergence de GIEE» continue de séduire également avec un nombre de collectifs émergents en augmentation depuis son démarrage en 2019.

À l'heure actuelle, l'Occitanie compte 152 GIEE reconnus depuis le démarrage du dispositif GIEE, engageant plus de 2 600 exploitations dans tous les départements. A ces 152 collectifs reconnus, il faut ajouter 26 collectifs en émergence sur 2021 qui devraient candidater pour leur reconnaissance en 2022.

Retrouvez les GIEE et leurs résultats sur :

<https://collectifs-agroecologie.fr/>

Préservation de la biodiversité en milieu agricole

Pour répondre à l'enjeu de préservation de la biodiversité, notamment dans les espaces agricoles, un plan d'actions multi-partenarial appelé PERCOLE (Programme Éviter Réduire Compenser en milieu agricole) piloté par la Draaf/Dreal/Région Occitanie vient d'être élaboré pour l'Occitanie.

Ce sujet de la compensation environnementale dans les espaces agricoles, à la fois complexe et relativement récent, implique d'accompagner les agriculteurs dans sa mise en œuvre. Certains réseaux de conseil agricole se sont emparés de ces questions et commencent à formaliser des outils, notamment pour l'animation sur le terrain de collectifs d'agriculteurs. Cinq actions sont prévues :

- La mise à disposition des retours d'expériences et des illustrations d'itinéraires techniques.
- La mise à disposition des fiches outils fonciers.
- La définition de critères d'identification d'espaces agricoles susceptibles d'être mobilisés pour la compensation.
- La mise en place d'un observatoire des coûts de la compensation.
- L'identification et l'inventaire des dispositifs permettant d'appréhender le niveau de « favorabilité » des pratiques pour la biodiversité et la compensation environnementale.

Cette dernière action fait suite au travail initié par la Draaf en 2020 qui propose un outil inventoriant divers types de démarche/dispositifs (réglementaire, individuelle, collective) à différents niveaux d'échelle (parcelle, multiparcelle, système) qui peuvent être croisés avec les exigences

des espèces/milieus à protéger/restaurer. Il peut s'agir à la fois de soutien financier, d'accompagnement technique ou encore d'une intégration dans des démarches existantes. Ce panorama présentera de manière synthétique et sous forme de catalogue les aides potentielles mobilisables en Occitanie.

LES ENJEUX DES TRANSITIONS AGROÉCOLOGIQUE, ÉNERGÉTIQUE ET DE PROTECTION DES ESPACES AGRICOLES, NATURELS ET FORESTIERS

En Occitanie, l'agriculture très diversifiée et l'agroalimentaire sont porteurs de valeur ajoutée et d'emplois. Pour conserver cette richesse et la valoriser, il est primordial de préserver le potentiel de production agricole. Au-delà, la préservation des espaces agricoles est indispensable eu égard aux objectifs ambitieux de développement des énergies renouvelables fixés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Dans les 5 années à venir, 39 % des chefs d'exploitations prendront leur retraite en Occitanie ce qui accroît le risque de voir des terres soustraites à leur vocation agricole.

Cet objectif de protection des espaces agricoles, naturels et forestiers est au cœur de la nouvelle loi Climat et Résilience et l'objectif « zéro artificialisation nette » (ZAN).

Dans ce contexte, la Draaf Occitanie poursuit son investissement et son action aux niveaux régional et national par sa participation active aux réunions de la CRERCO (Communauté régionale Éviter – Réduire – Compenser Occitanie) et groupes de travail interministériel relatifs aux énergies renouvelables. Elle intervient également au niveau national en tant que membre du groupe d'experts réunis dans le cadre de l'étude menée par l'Ademe sur l'agrivoltaïsme.

Mutualisation de l'instruction des dossiers de demande d'aide à la réalisation d'audits stratégiques des CUMA dans le cadre du dispositif DiNA-CUMA

Le dispositif d'accompagnement des projets et initiatives des CUMA (DiNA-CUMA) permet la réalisation d'un conseil stratégique à destination des CUMA qui débouche sur un plan d'actions triennal ayant pour objectif d'améliorer leurs performances à la fois économiques, environnementales et sociales. Concrètement, 40 à 70 diagnostics stratégiques des coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA) sont réalisés par an.

En raison du faible nombre de dossiers à instruire dans certains départements, du renouvellement des instructeurs, une mutualisation interdépartementale de l'instruction a été jugée nécessaire, afin que les départements ayant l'habitude et la compétence pour traiter ces dossiers, puissent appuyer les DDT(M) n'ayant qu'à en traiter occasionnellement. Une convention annuelle reconductible est établie entre les départements concernés par la mutualisation.

Ces départements sont :

- Ariège, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées ;
- Aude, Gard, Pyrénées Orientales ;
- Aveyron, Hérault, Lozère ;
- Gers, Tarn.

Suite à un appel à projets, les demandes d'aide sont déposées par les CUMA sur la plate-forme « Démarches-simplifiées ». Un comité de sélection constitué des DDT(M) des départements pour lesquels des demandes ont été formulées est réuni pour statuer sur les dossiers et valider la mutualisation de l'instruction. Les dossiers sont ensuite répartis, via la plate-forme, aux DDT(M) assurant l'instruction. Toute l'instruction des demandes est dématérialisée.



Mieux comprendre l'émergence de collectifs en transition agroécologique par une analyse spatialisée des dispositifs de politiques publiques d'accompagnement collectif à la transition agroécologique en Occitanie (projet TERRAE)

Différentes politiques publiques nationales ont mis en place des dispositifs innovants de soutien à l'accompagnement collectif pour la transition agroécologique, tels que :

- Les DEPHY fermes : ces exploitations agricoles sont engagées dans une démarche volontaire de réduction de l'usage des pesticides ;
- Les Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) : ces collectifs d'agriculteurs s'investissent dans un projet pluriannuel de modifications de leurs pratiques ;
- Les Groupes 30 000 : ces collectifs diffusent des pratiques innovantes et économes en produits phytosanitaires et économiquement performantes qui ont déjà été testées, notamment par les fermes DEPHY.

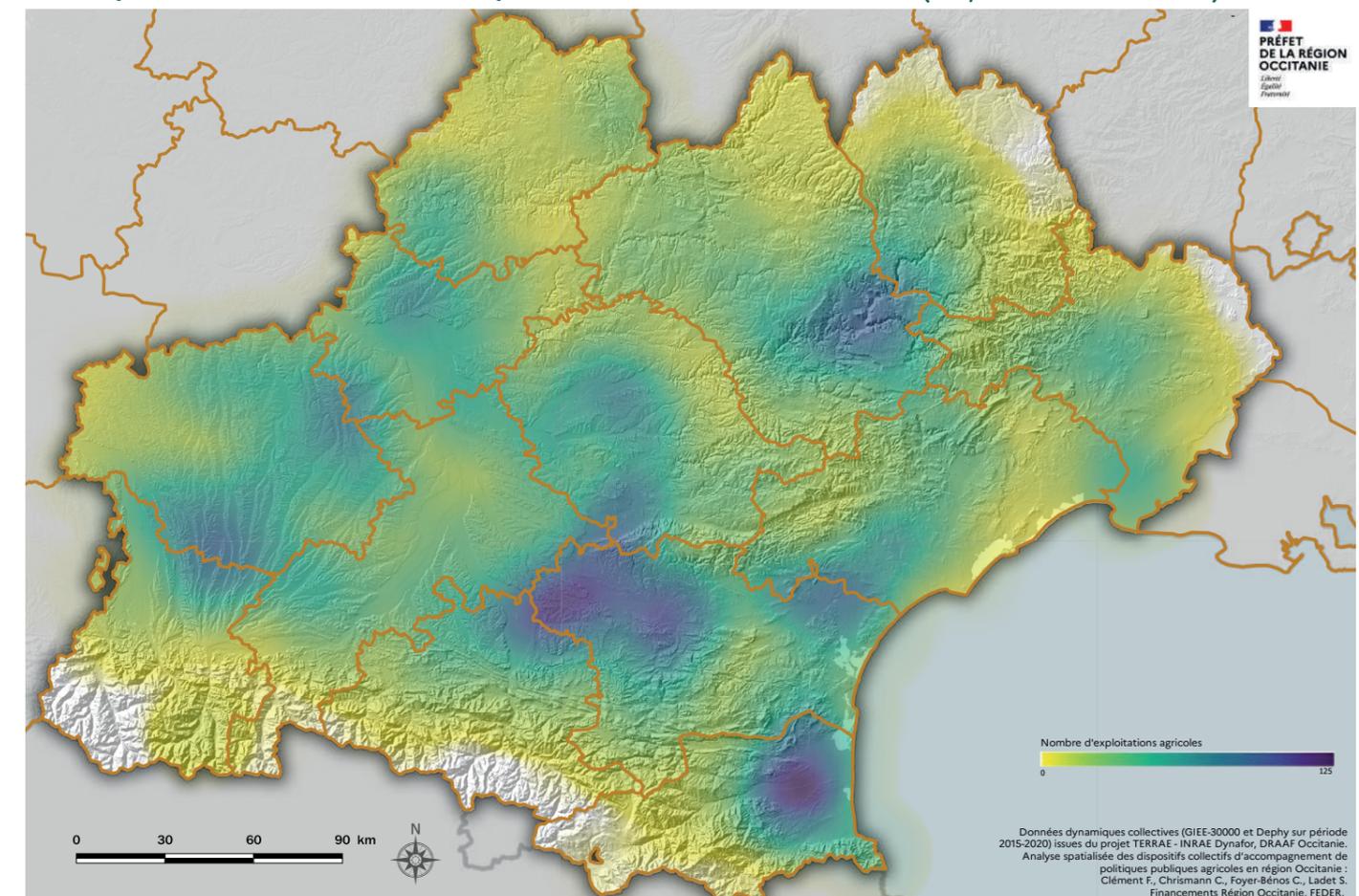
Ces groupes d'agriculteurs facilitent l'échange de pratiques agricoles, ainsi que le partage des expériences et connaissances en agroécologie.

Pendant, leur déclinaison régionale et leur répartition spatiale ont été peu étudiées. Un projet démarré en 2021 et financé dans le cadre d'un AAP « Recherche et société » opéré par le Conseil régional Occitanie a mobilisé l'INRAE (équipe DYNAFOR) et la Draaf Occitanie. Un volet spécifique a été mis en œuvre afin d'identifier et de cartographier les zones à forte et à faible appropriation de ces dispositifs. Un travail exploratoire, mobilisant

les acteurs de développement agricole en Occitanie (FR CIVAM, CRA, ARDEAR, La coopération agricole, FR CUMA, BIO Occitanie) a permis de définir des facteurs explicatifs à l'émergence des démarches agroécologiques collectives. Ces facteurs,

approchés par une sélection de données géographiques, ont été croisés avec les zones de faible et forte appropriation, afin de tester plusieurs types de facteurs pouvant influencer la répartition spatiale de ces dispositifs.

DYNAMIQUES COLLECTIVES DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE SUR LA PÉRIODE 2015-2020 EN OCCITANIE (GIEE, 30 000 ET FERMES DEPHY)



Données dynamiques collectives (GIEE-30000 et Dephy sur période 2015-2020) issues du projet TERRAE - INRAE Dynafor, DRAAF Occitanie. Analyse spatialisée des dispositifs collectifs d'accompagnement de politiques publiques agricoles en région Occitanie : Clément F., Christmann C., Foyer-Bénos C., Ladet S. Financements Région Occitanie, FEDER.



PROGRAMME NATIONAL DE L'ALIMENTATION

Les temps forts du programme national pour l'alimentation en 2021

2020 a vu un bouleversement dans certaines habitudes alimentaires, documenté sur le site internet de la Draaf. C'était aussi un profond bouleversement de l'organisation du travail au sein de l'unité programme national pour l'alimentation (PNA).

2021 a vu un retour partiel à la normale, dans un contexte boosté par le Plan de relance et la volonté de résilience alimentaire dans les territoires.



Continuer à assurer les missions principales du PNA

Malgré les difficultés d'organisation liées aux vicissitudes de la pandémie, l'unité politique publique de l'alimentation s'est attaché à maintenir autant que possible ses actions habituelles.

En matière d'éducation au goût, les webinaires initiés en 2020 pour remplacer les séminaires de formation se sont poursuivis.

L'édition 2021 de l'appel à projet du plan régional santé-environnement (PRSE), piloté par la Dreal et l'ARS et cofinancé par la Dreal, l'ARS et la Draaf, a pu se dérouler de manière très satisfaisante. Grâce à l'enveloppe exceptionnelle de 244 000 € de la Draaf, 13 projets d'envergure ont pu être soutenus autour de l'éducation alimentaire et l'accès des populations fragiles à une alimentation de qualité.

Par ailleurs, la Draaf a suivi la mise en œuvre des 23 projets sélectionnés en 2020 dans le cadre de l'appel à projets Draaf/Dreal « pour une restauration collective durable », doté de 100 000 € environ ou pour accompagner les ambitieuses actions de lutte contre le gaspillage alimentaire menées dans le département de l'Hérault dans le cadre du Graine Occitanie. Un magazine recensant des dizaines d'expériences de restauration collective durable dans la région, réalisé dans le cadre d'une stage d'une étudiante de l'Ensat, a également été publié et diffusé au printemps 2021. Une version dématérialisée est téléchargeable en ligne dans la rubrique « restauration collective » de la page du PNA du site internet de la Draaf (<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Loi-EGAlim-en-actions-un-recueil-d>).

2020 avait vu de nombreuses initiatives originales et innovantes se dérouler, dont plusieurs ont été documentées par le RMT alimentation (<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Des-ressources-universitaires-sur>) et quelques-une soutenues ou relayées par la Draaf Occitanie. La Draaf a souhaité réfléchir sur le rôle des PAT dans ce qu'on appelle désormais « la résilience alimentaire ». Deux études réalisées par une autre stagiaire issue d'Agro-ParisTech ont été publiées début 2021 (<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Les-PAT-d-Occitanie-dans-la>).



Signer une convention cadre avec la DIRPJJ Sud

Le 2 février 2021, une convention cadre a été signée à la cité administrative de Toulouse par Florent Guhl, Draaf, et Florence D'Andrea, directrice inter-régionale PJJ Sud. Ce document couronne des années d'actions communes avec la direction inter-régionale de la protection judiciaire de la jeunesse (DIRPJJ Sud), dont l'organisation annuelle des « Rencontres scènes jeunesse ».

Afin d'officialiser et développer ce partenariat ancien, le projet de convention cadre a été mené conjointement par le service régional de l'alimentation et le service régional de la formation et du développement avec la direction de la

protection judiciaire de la jeunesse autour des thématiques d'éducation alimentaire et d'insertion scolaire, sociale, professionnelle des jeunes sous main de justice.

Participer activement à la relance agricole et alimentaire

Le PNA joue un rôle important dans le plan de relance. Il est en effet impliqué dans quatre mesures du plan de relance, dont une qu'il porte directement, qui représentent près de 18,3 millions d'euros de subventions pour financer plus de 33 millions d'euros de dépenses publiques et privées. L'action du PNA se répartit en trois missions principales (voir également la rubrique « plan de relance ») :

- Mesure 13 volets A et B (y compris l'AAP national du PNA) : Sélectionner et financer les projets alimentaires territoriaux (PAT) émergents et/ou les actions dans les PAT.
- Mesures 11B « jardins partagés et 12B « Alimentation locale et solidaire » : Promouvoir et expliquer ces mesures dont les projets ont été instruits par les services de l'État en départements et dont les financements sont effectués directement par la DRAAF.
- Mesure 14 « Cantines scolaires rurales » : Promouvoir la mesure portée par l'Agence de service et de paiement (ASP). La Draaf s'est fortement appuyée sur les porteurs de PAT et les services de l'État en département. Cette mobilisation a fait de l'Occitanie la 2^{ème} région en termes de demandes de financement (3,6 M€) et de dossiers déposés (298).
Pour plus de détails, vous pouvez consulter les articles de la page 'France Relance' de la Draaf : <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Accelerer-la-transition-agro>.



GESTION DE L'EAU

Le Varenne agricole de l'eau et du changement climatique

Ce Varenne est un évènement majeur en 2021 : une entreprise de réconciliation entre Eau et Agriculture

Le 28 mai 2021, Julien DENORMANDIE, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et Bérangère ABBA, secrétaire d'État chargée de la Biodiversité ont lancé, ensemble, le « Varenne agricole de l'eau et du changement climatique » pour anticiper les effets du changement climatique sur notre agriculture afin de mieux la protéger et lui permettre de s'adapter.

En terme de méthode, la démarche s'appuie sur la science à des fins d'objectivation, sur l'innovation mais surtout sur l'association de l'ensemble des parties prenantes pour collégialement ébaucher des pistes de progrès.

Trois thématiques interdépendantes ont été traitées :

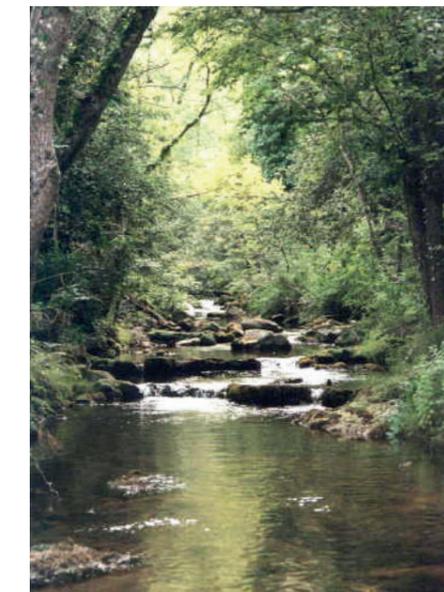
- l'amélioration des dispositifs de gestion de crise pour mieux anticiper et gérer les événements de sécheresse,
- la résilience de l'agriculture dans une approche globale en agissant notamment sur les sols, les variétés, les pratiques culturales et d'élevage, l'efficacité de l'eau d'irrigation...
- une vision raisonnée des besoins et de l'accès aux ressources en eau mobilisables pour l'agriculture sur le long terme.

La Draaf a été mise à contribution principalement sur le volet 3.

Elle a identifié et transmis aux ministères 10 actions emblématiques pour le bassin Adour-Garonne dont la mise en œuvre d'ici 2030 contribuerait à apporter des réponses opérationnelles à la question de l'accès à l'eau pour l'agriculture dans le contexte du changement climatique.

Parmi les plus emblématiques, on peut citer :

- La proposition de création d'un groupement d'intérêt public (GIP transition) en lien avec l'agence de l'eau Adour-Garonne et le Conseil régional d'Occitanie pour accélérer la transition agroécologique.
- Le recensement des ouvrages de stockage existants pour étudier leur optimisation. La Draaf développe à cet effet un outil d'estimation des volumes présents dans les retenues de la BDTopo surfaces en eau de l'IGN. Testée positivement sur le bassin du Lemboulas, le déploiement sur d'autres bassins versants est en cours d'étude. La géolocalisation des ouvrages et de leurs volumes « dormants » croisée avec les pratiques agricoles permettrait d'apprécier l'adéquation ressources/besoins dans des sous-secteurs du bassin versant étudié.
- La poursuite des travaux et réflexions en cours pour permettre le transfert sur système Neste aux régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine. On peut citer notamment la réalisation de l'étude de tarification portée par l'INRAE visant une facturation de l'ensemble des volumes transitant par le système NESTE dans le contexte général de la mise en place d'un nouveau modèle du soutien d'étiage à l'échelle du bassin Adour-Garonne.
- Poursuivre et renforcer le lancement d'appels à projets dans le domaine de la transition agroécologique, de la gestion optimisée de la ressource en eau à des fins d'adaptation des pratiques agricoles au changement climatique. La Draaf a entre autres participé en 2021 à la rédaction du cahier des charges de l'appel à projets « territoires à agriculture positive » porté par la fondation Avril ainsi qu'aux divers jurys qui ont permis de retenir 18 projets sur le territoire du bassin Adour-Garonne exemplaires en matière de transition agroécologique.



Tout début d'année 2022, une proposition élaborée par les services de l'État, l'agence de l'eau identifiant 12 actions et se nourrissant largement de la contribution spécifique de la Draaf a été transmise par le préfet coordonnateur de bassin aux directeurs de cabinet du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation et du Ministère de la transition écologique.

La gestion quantitative de l'eau : un enjeu majeur pour l'agriculture en Occitanie

À l'initiative du préfet coordonnateur de bassin, l'État et les professionnels ont lancé une étude socio-économique dans le bassin Adour-Garonne dont les premiers retours permettent d'appréhender, d'un point de vue agricole, l'apport de l'irrigation.

Ainsi, en Adour-Garonne, environ 10 % de la SAU est irriguée ce qui représente environ 500 000 ha et près d'une exploitation sur 4 (20 000).

D'un point de vue économique, 14 % du nombre d'exploitations du bassin (11 000) sont dépendantes voire fortement dépendantes économiquement de l'irrigation et le taux de valeur ajoutée (rapport valeur ajoutée/chiffre d'affaires) est, en moyenne, augmenté de 4 points pour les surfaces irriguées.

L'apport de l'eau à la richesse des filières agricoles est donc indéniable.

Pour autant, les études prospectives intégrant les effets du changement climatique menées à l'échelle du bassin laissent entrevoir un déficit estimé en eau en période d'étiage de l'ordre d'1 milliard de m³ à l'horizon 2050 avec des situations très contrastées lorsqu'elles sont ramenées à l'échelle des bassins versants élémentaires. Face à ce double constat, il est urgent d'agir.

La double question qui doit être légitimement posée à l'échelle de chacun des territoires est celle de l'évolution du modèle agricole pour qu'il intègre les effets du changement climatique et les inévitables tensions générées sur la ressource en eau tout en garantissant un accès sécurisé aux besoins résiduels en eau.

Courant 2021, diverses démarches auxquelles la Draaf Occitanie a activement participé propose des cadres et des pistes d'action pour relever ce défi.

La révision du SDAGE Adour Garonne pour la période 2022 – 2027

Le projet de SDAGE 2022-2027 a fait l'objet d'une consultation publique du 1^{er} mars au 1^{er} septembre 2021. Plus de 2 500 contributions ont ainsi pu être réceptionnées avec globalement (72 %) un avis favorable au projet tel que présenté.

L'orientation fondamentale C intitulée « Agir pour assurer l'équilibre quantitatif » renvoie notamment à la stratégie de retour à l'équilibre quantitatif du comité de bassin Adour Garonne (voir infra) qui détaille les diverses actions à mettre en œuvre. L'adoption du SDAGE 2022-2027 est prévue pour le 10 mars 2022.

L'adoption d'une stratégie de retour à l'équilibre quantitatif en comité de bassin du 15 septembre 2021

Un plan stratégique a été élaboré par les services de l'État et l'agence de l'eau Adour Garonne.

Il met notamment en lumière l'articulation des leviers à mobiliser (contractuels et réglementaires) pour revenir à l'équilibre quantitatif d'ici 2027. Il constitue ainsi un cadre programmatique du SDAGE.

Il repose sur 5 axes :

- Axe 1 - Dynamiser la mise en place de démarches PTGE pour le retour à l'équilibre ; la Draaf participe au groupe G8 pour l'établissement en lien avec tous les partenaires concernés (représentants des APNE, de la profession agricole, des industriels, des collectivités territoriales, du conseil scientifique de l'agence) d'un cadre méthodologique aux porteurs de PTGE ;
- Axe 2 - Engager des programmes d'économies d'eau et d'efficacité des usages pour restaurer les équilibres à l'échelle des bassins versants ;
- Axe 3 - Sécuriser les prélèvements agricoles et faciliter la gestion collective de l'irrigation en articulant le rôle des OUGC avec les démarches territoriales ;
- Axe 4 - Réduire les périodes de gestion de crise « sécheresse » ;
- Axe 5 - Sécuriser le soutien d'étiage et les besoins milieux / usages sur le long terme en mobilisant notamment les volumes des réserves hydroélectriques.

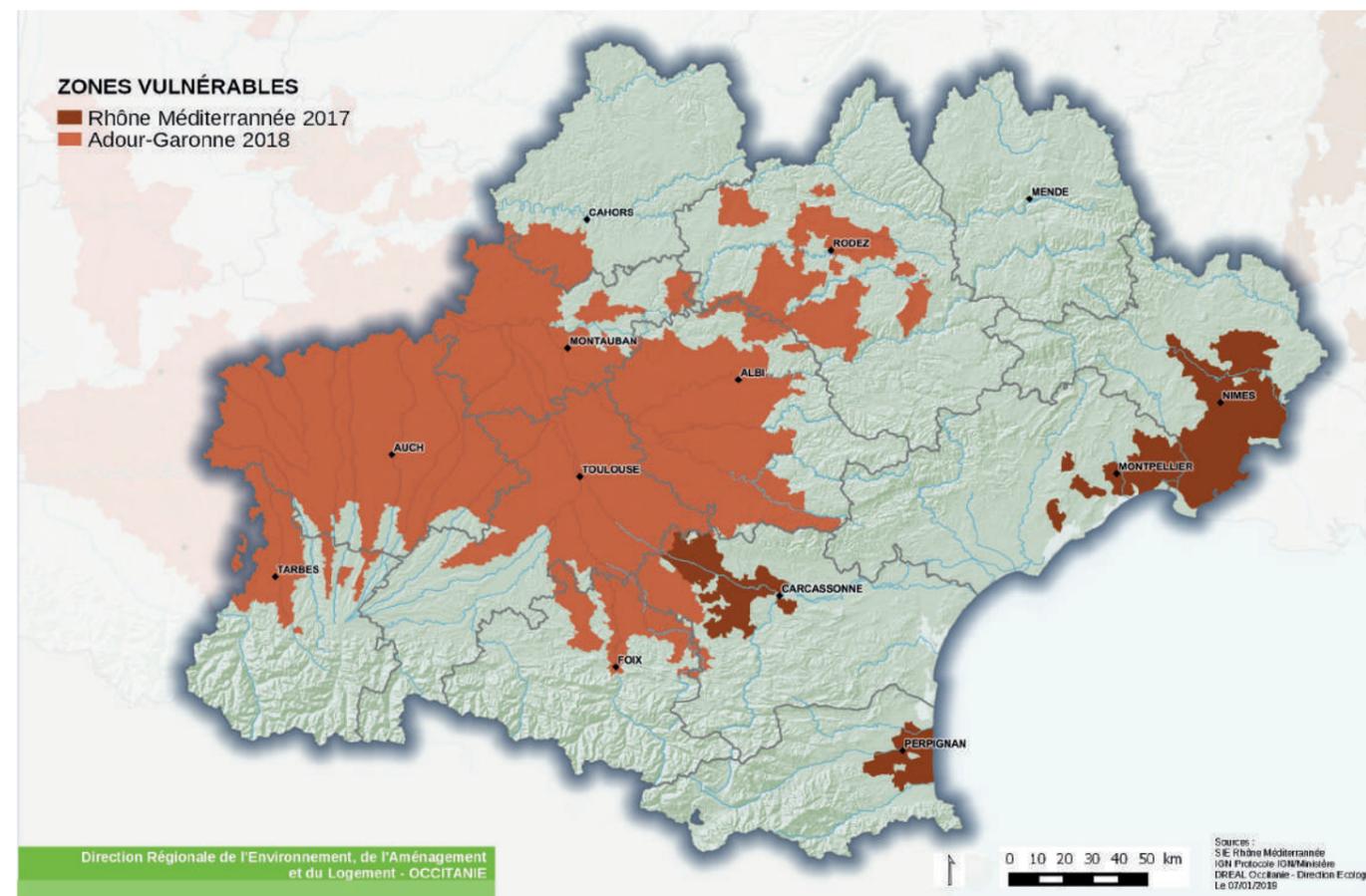
Zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole

Comme demandé par la directive européenne et suite à la septième campagne de surveillance des teneurs en nitrates des eaux (2018-2019), tous les bassins hydrographiques ont entrepris en France en 2021

une révision de leurs zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole. Après les phases de concertation et consultations réglementaires, le nouveau zonage Occitanie a été arrêté le 15 juillet 2021 pour le bassin Adour-Garonne et les 23 et 29 juillet 2021 pour le bassin Rhône Méditerranée. Il est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2021.

A également été lancée la révision des programmes d'actions national et régional, à mettre en œuvre dans ces zones, qui devraient être arrêtés au cours de l'année 2022.

ZONES VULNÉRABLE AUX NITRATES EN OCCITANIE EN VIGUEUR AU 1^{ER} JANVIER 2019



ENSEIGNEMENT
AGRICOLE

LES CHIFFRES DE LA RENTRÉE 2021-2022

Présent sur l'ensemble du territoire régional, l'enseignement agricole compte :

68

établissements scolaires publics et privés d'enseignement général, technologique et professionnel (lycées, maisons familiales rurales)

13

centres de formation d'apprentis

18

centres délivrant des heures de formation professionnelle continue

4

établissements d'enseignement supérieur agricole

92 %

de réussite aux examens jusqu'à Bac+2

> 17 357

élèves & étudiants

& 3 129

apprentis

> 42

lycées agricoles proposent des sections européennes ou des sections sportives

Augmentation des effectifs, tant en formation initiale scolaire qu'en apprentissage.

Le contexte sanitaire de l'année 2021 a fortement contrarié l'organisation et la tenue des journées portes ouvertes au sein des établissements agricoles d'Occitanie. Les établissements ont fait montre d'adaptation au contexte et d'innovation pour proposer des visites virtuelles, des rencontres en visioconférence afin d'accompagner les jeunes et leur famille, désireux d'entrer dans l'enseignement agricole. L'investissement des établissements, les efforts de communication sur les métiers et les formations ont porté leurs fruits. En effet, à la rentrée scolaire 2021, l'augmentation des effectifs

concerne toutes les familles de l'enseignement agricole public et privé, ce qui n'était pas arrivé depuis plusieurs années, même si cette progression est en concordance avec les tendances nationales.

Dans l'Enseignement Agricole Public (EAP), la hausse modérée de +0,4 % est à mettre en parallèle avec l'augmentation continue depuis 3 à 4 ans.

Pour les autres familles, les pourcentages d'augmentation sont :

- CNEAP : +4 %
- MFR : +2,71 %
- UNREP : 2,6 %

Cette progression correspond à environ 300 élèves supplémentaires sur l'ensemble de la région. La région Occitanie contribue, ainsi, pour une large part, à l'augmentation des effectifs nationaux.

Rentrée exceptionnelle pour l'apprentissage

La rentrée pour les CFA agricoles d'Occitanie a été exceptionnelle. En effet, avec plus de 3 800 apprentis à la rentrée de septembre 2021, l'apprentissage agricole en Occitanie connaît une hausse de 23 % par rapport à l'année précédente. Cette forte croissance trouve son explication dans le plan « 1 jeune 1 solution » qui accorde des aides exceptionnelles aux employeurs d'apprentis et une communication en faveur de la voie de l'apprentissage.

Tous les secteurs bénéficient de cette embellie sauf l'agroalimentaire dont le manque d'attractivité reste très pénalisant. La réforme de la formation professionnelle a permis un développement de l'offre avec une ouverture en mixage de publics (scolaires et apprentis) dans plusieurs formations de l'enseignement agricole privé. Cela ne modifie pas significativement le ratio public/privé avec 83,4 % des apprentis accueillis dans l'enseignement agricole public.

L'année 2022 s'engage avec des incertitudes financières, d'une part sur le maintien du régime d'aides aux employeurs d'apprentis à la rentrée de septembre, et d'autre part sur le niveau de financement des CFA, France Compétence effectue une analyse nationale de la comptabilité des CFA et pourrait réviser le niveau de prise en charge de la formation des apprentis.

Certification qualité

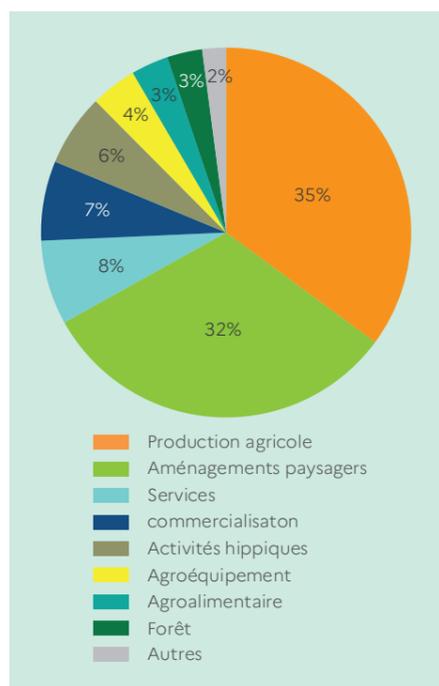
La formation professionnelle continue et l'apprentissage de l'enseignement agricole public sont certifiés. La Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoyait l'obligation de détenir une certification qualité selon le référentiel QUALIOPI avant le 1^{er} janvier 2022, condition indispensable d'éligibilité à la perception des

fonds publics pour le financement de la formation professionnelle.

Les 18 EPLEFPA concernés en Occitanie ont franchi avec succès l'audit de certification et sont donc en conformité pour poursuivre leurs activités. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a fait le choix de référencer une certification qualité spécifique pour l'enseignement agricole public : QUALIFORMAGRI.

15 EPLEFPA de la région ont obtenu ce label en plus de la certification QUALIOPI, les 3 EPLEFPA manquants se sont engagés à viser cette certification dans les prochains mois.

RÉPARTITION DES APPRENTIS PAR SECTEUR (SEPTEMBRE 2021)



Prix Hippocrène de l'éducation à l'Europe

La Fondation Hippocrène organise, en partenariat avec le Ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Agriculture et le soutien de la Représentation en France de la Commission européenne, un concours intitulé « Prix Hippocrène de l'éducation à l'Europe ».

Ce concours récompense les meilleurs projets européens élaborés par une classe et ses professeurs. Il vise à encourager les échanges avec de jeunes Européens, la découverte d'une autre culture, à travers notamment la mobilité.

Le LEGTA François Rabelais en Lozère est lauréat national dans la catégorie « enseignement agricole »

Pour l'édition 2021 le projet « Devenir Ambassadeurs d'une Agriculture durable en Europe - The BASAE project (To Become Ambassadors of a Sustainable Agriculture in Europe) » du LEGTA François Rabelais en Lozère remporte le prix national dans la catégorie « enseignement agricole ».

Ce projet, porté par les élèves de la section euro, a pour objectif de faire travailler des jeunes ensemble (en équipes transnationales) sur les différentes pratiques agricoles durables/agro-écologiques réalisées en Slovaquie, Finlande et en France sous la forme d'ateliers organisés par des enseignants techniques du lycée ou des intervenants provenant des associations agricoles. L'échange de pratiques se fait autour des différents axes d'étude : gestion de l'eau, l'économie d'empreinte carbone, le bien-être animal, l'élevage, la culture des céréales et l'agro-technologie. Ce prix aidera au financement de la réalisation d'une mallette de jeux pour chaque pays partenaire.



L'aventure du vivant : le tour

Une unité mobile, constituée d'un camion de 18 mètres propose 2 espaces distincts d'une capacité de 25 personnes chacun. Il embarque à son bord un simulateur de conduite d'engin agricole, des tablettes connectées, des lunettes de réalité virtuelle, des écrans tactiles interactifs... Le camion est allé, à l'automne 2021, à la ren-



contre des jeunes de 4^e, 3^e et 2^e et de leurs familles autour de Carcassonne, Pézenas et Figeac.

Cette campagne de communication conduite par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation se fait en partenariat avec les associations et organisations professionnelles des différents secteurs concernés.

Son objectif est de faciliter l'échange entre les élèves des systèmes d'enseignement du ministère de l'Éducation et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en faisant connaître l'offre de formation de l'enseignement agricole.

Les entrepreneurs du vivant

La campagne #LesEntrepreneursDuVivant, axée sur l'attractivité des métiers de l'agri-

culture, de l'agroalimentaire, du paysage, de la forêt, de l'aquaculture et de la pêche, associe le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le ministère de la Mer et les professionnels. Elle a mobilisé l'échelon régional pour des initiatives territoriales complémentaires.

Deux enjeux majeurs :

- une vision d'avenir pour l'agriculture, jouant sur son image et sa notoriété ;
- son potentiel de recrutement pour favoriser le renouvellement des générations agricoles, jouant sur l'attractivité des métiers.

Elle porte un message fort à destination de notre jeunesse et de toutes celles et ceux qui cherchent leur voie : faire le choix de devenir entrepreneur du vivant, c'est faire le choix de l'avenir.



QUALITÉ DES PRODUCTIONS ANIMALES ET VÉGÉTALES

Biosécurité

Dans un contexte où le risque d'apparition de maladies émergentes ou ré-émergentes existe (ex : peste porcine africaine PPA, fièvre aphteuse, nématode du pin), l'application rigoureuse de mesures strictes de biosécurité constitue dans bien des cas la solution la plus efficace pour prévenir l'introduction et la propagation des agents pathogènes.

C'est la raison pour laquelle la biosécurité reste une priorité affichée du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation depuis déjà plusieurs années. Les services déconcentrés de la direction générale de l'alimentation travaillent régulièrement sur le renforcement des mesures de prévention et de biosécurité dans l'ensemble des filières végétales et animales (avicoles, porcines, apicoles, ruminants, équidés, etc.), afin de consolider la performance sanitaire des exploitations et de tous les maillons de la chaîne d'approvisionnement.

Dans ce cadre, la Draaf participe à la sensibilisation et à la responsabilisation sur ces enjeux de l'ensemble des acteurs professionnels. C'est ainsi que le service régional de l'Alimentation concourt à la mise en place de formations à destination de l'ensemble des acteurs dont les inspecteurs des services déconcentrés et organise régulièrement des réunions avec les professionnels.

Ainsi la Draaf a rassemblé le 8 octobre 2021, à l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse, l'ensemble des acteurs de la filière porcine sur la biosécurité en élevage de suidés, dont l'objectif était de partager les actions réalisées et de définir collégialement les priorités à venir, face au risque de la PPA présente dans plusieurs pays d'Europe dont l'Allemagne et l'Italie à moins de 100 Km de notre frontière.

La Draaf participe également régulièrement aux réunions organisées par la filière avicole pour expliquer les évolutions réglementaires issues de la nouvelle feuille de route influenza, dont les mesures phares sont :

- la suppression des dérogations à la claustration ;
- la définition des modalités de mise à l'abri obligatoire en période à risque adaptées aux types et aux modes d'élevage et à la zone géographique où est implanté l'élevage ;
- la définition de zones à risque de diffusion, leur objectif étant de diminuer la densité des palmipèdes gras dans ces zones en période à risque et de mettre en place des mesures de biosécurité spécifiques ;
- la télédéclaration des élevages et de leurs mouvements.

Une politique pénale pour mieux répondre aux attentes de la société et des usagers

Tout contrôle non-conforme dans le domaine de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques donne lieu à différents types de suites ayant des objectifs complémentaires et proportionnés : mesures préventives, mesures correctives, mesures répressives.

Pour faire évoluer les pratiques professionnelles, les agents de l'unité « Inspection en Santé Publique et Environnement » du Service régional de l'alimentation (Sral) recourent de plus en plus aux pouvoirs de police judiciaire qui leur sont conférés par le code rural et de la pêche maritime. La normalisation des procédures judiciaires repose sur la formation des agents et une

organisation dédiée, à la fois en interne, mais aussi vis-à-vis des parquets de la région Occitanie.

Dans ce contexte de montée en compétence progressive, une politique pénale a été définie, permettant une réponse harmonisée aux différentes non conformités rencontrées sur le terrain.

En 2021, les agents de contrôle ont aussi procédé à leurs premières auditions pénales libres, à la demande des magistrats.

Avec pas moins de 140 procès-verbaux d'infraction engagés en 2020, et autant pour 2021, le Sral souhaite désormais proposer aux parquets, un protocole d'accord portant sur les modalités de recherche, de constatation et de traitement des infractions dans les domaines de contrôle en matière d'intrants agricoles, d'organismes génétiquement modifiés, d'hygiène des productions primaires végétales, d'import/export de végétaux, et de santé des végé-

taux : le projet sera déployé dès 2022. Ainsi la Draaf utilisera tous les moyens prévus par la Loi pour permettre l'amélioration globale des pratiques dans le domaine phytosanitaire.

Certiphyto

L'année 2021 a été marquée par un renouvellement massif des certiphyto des exploitants agricoles délivrés au démarrage du dispositif pour une validité de 10 ans. La Draaf Occitanie a traité cette année de l'ordre de 15 000 demandes de délivrance de certiphyto dont les 2/3 dans le cadre du renouvellement d'un certificat arrivant à échéance.

45 000 professionnels de la région Occitanie sont actuellement titulaires d'un certificat, 83 % pour les activités d'application des produits phytopharmaceutiques, 10 % pour la vente et 7 % pour le conseil à l'utilisation.

UNE CERTIFICATION À L'EXPORTATION DÉMATÉRIALISÉE POUR DAVANTAGE DE FLUIDITÉ

Après une phase pilote concluante début 2021, l'application TRACES NT, développée par la Commission européenne pour la délivrance de certificats phytosanitaires d'exportation et de réexportation électroniques (e-certificats), est désormais accessible à l'ensemble des entreprises d'Occitanie exportatrices de végétaux et produits végétaux vers les pays tiers à l'Union européenne.

En dématérialisant les procédures d'exportation, cette application assure la sécurisation et, à terme, la fluidification des échanges : en effet, tous les certificats sont émis par TRACES NT

avec un QR code, et la liste des pays tiers acceptant le e-certificat s'allonge (7 pays tiers, dont le Royaume-Uni dans le cadre du Brexit, et 5 DROM à ce jour), les autres recevant encore provisoirement une version papier. De même les DROM (considérés comme pays tiers d'un point de vue phytosanitaire) utilisent des e-certificats vers les 27 pays membres de l'UE.

Utilisée également dans le cadre de l'importation, TRACES NT est une plateforme majeure d'échanges d'informations phytosanitaires entre pays, facilitant une gestion rapide des interceptions d'organismes nuisibles.

ORIENTATION TECHNOICO-ÉCONOMIQUE DES EXPLOITATIONS (OTEX) AGRICOLES D'OCCITANIE

